124 PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES

FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

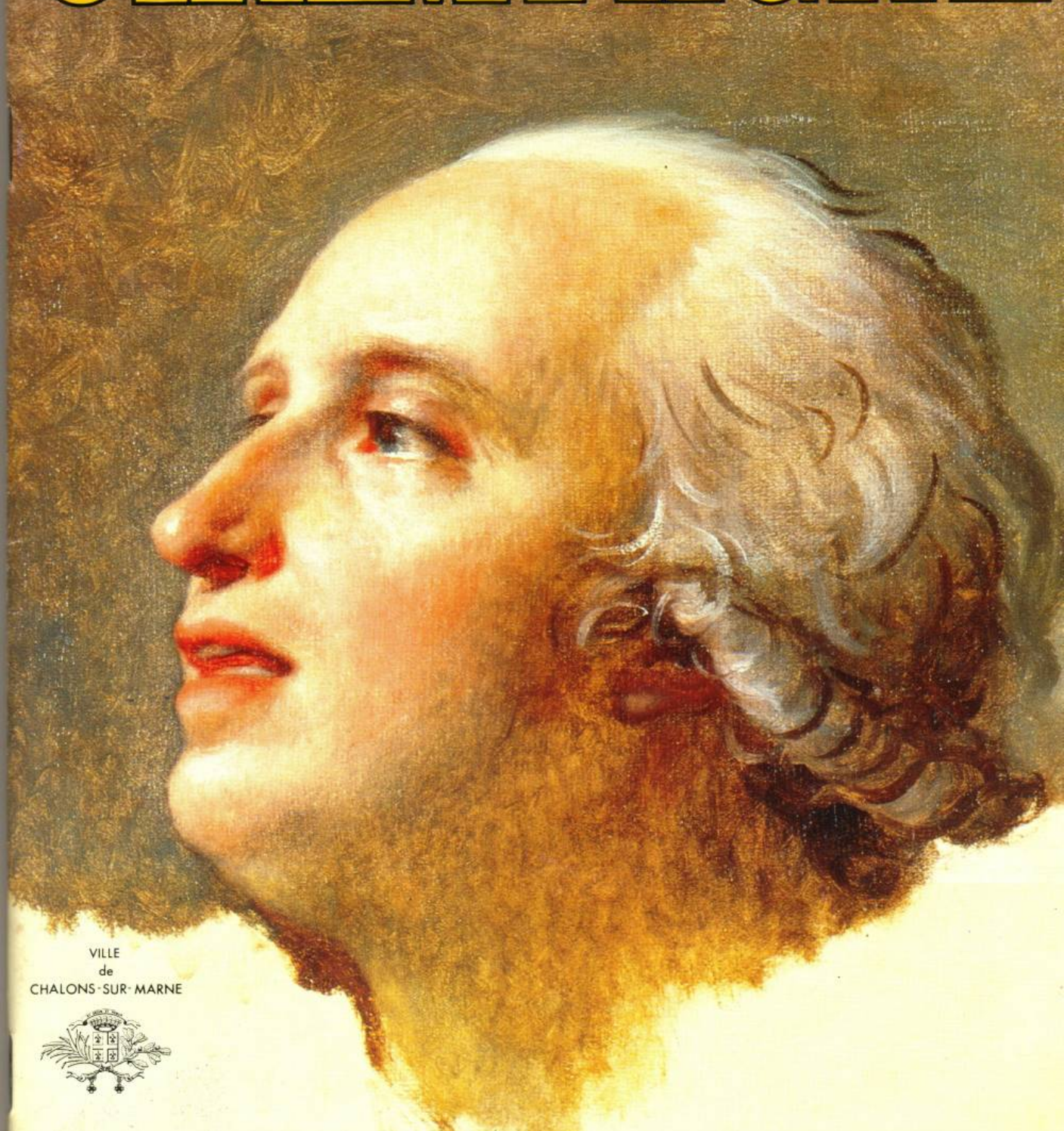

VILLE
de
CHALONS-SUR-MARNE

P·L PRIEUR DE LA MARNE

LE CALCUL DIGITAL

BIMESTRIEL 25,00 F

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

124

NUMERO SPECIAL REALISE EN PARTENARIAT AVEC LA VILLE DE CHALONS SUR MARNE

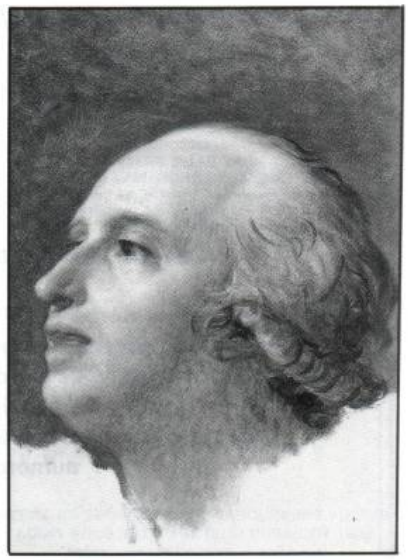

Notre couverture : Portrait de Prieur de la Marne attribué à J.-L. David, (étude pour "le serment du Jeu de Paume"). Inv. 1987-107 - Musée de la Révolution Française, Château de Vizille, 38220.

5 PRIEUR DE LA MARNE
"Les fils de Valmy"
G. Roy

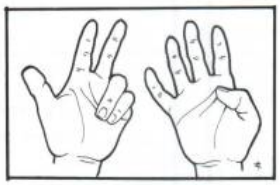

38 CALCUL DIGITAL DE COMPAGNON
M. Chaubet - G. Roy

40 LIJOU

Le mercredi 26 juin, à 20 h 30, M. Michel Delaitre de l'association "Les Fils de Valmy", donnera une conférence sur "Prieur de la Marne" en la Salle de Malte à Châlons-sur-Marne.

Une exposition "Prieur de la Marne" se tiendra à la Maison Clémengis, à Châlons-sur-Marne, du 25 juin au 3 juillet 1991.

safac

FOLKLORE DE CHAMPAGNE, revue du Patrimoine, des Arts, Traditions, Artisanats et techniques de la région Champagne-Ardenne, est une édition de la **Société des amateurs de folklore et arts champenois,** association Loi 1901, SIRET 3336 1151.011 APE 9723, agréée Jeunesse et Sports n° 10.7/10.08.66 CCP 20041 01002 0000221 R 023 33 Châlons s Marne. Siège social : 21, rue d'Arcis 10170 Les Grandes Chapelles. Tél. 25 37 51 09. Antenne Marne : 40, rue des Artisans 51000 Châlons s Marne.

Conseil d'administration : Président d'honneur Jean Daunay. Président Michel Coutant. Directeur régional Gilbert Roy.

Directeur de la publication Gilbert Roy. Secrétaire Michèle Andrieux. La rédaction n'est pas responsable des textes et photos reçus qui engagent la seule responsabilité de leurs auteurs. L'envoi de documents implique l'accord de leur auteur pour leur libre publication. Les indications de marques et les adresses qui figurent dans les pages rédactionnelles sont données à titre d'information sans but publicitaire. Toute reproduction des textes, photos et dessins publiés est interdite sauf autorisation écrite de l'éditeur.

Commission paritaire n° 53035. Maquette et mise en page Gilbert Roy. Photocomposition Lysiane Mangeot. Spiral photogravure. Impression offset imprimerie Leducq S.A. 51000 Fagnières. Imprimé en France.

La safac est subventionnée par le Conseil Général de l'Aube, le Conseil Général de la Marne et la Ville de Châlons s Marne.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

Amateurs d'Art

OFFRE SPÉCIALE
7/5

VOUS VOUS ABONNEZ

Vous payez 5 numéros (25 F × 5 = 125 F)
Vous recevez 6 numéros
et nous vous offrons
en cadeau de bienvenue
1 numéro gratuit supplémentaire
(6 + 1 = 7 numéros !)

safac

VOUS ÊTES ABONNÉ

Invitez un ami à s'abonner
Offrez-lui un abonnement
Il profitera de notre offre de bienvenue
(7 numéros pour le prix de 5)
et votre abonnement personnel
sera automatiquement prolongé
d'un numéro

Pour le prix d'un abonnement vous vous constituez une formidable collection de 264 pages passionnantes au format européen, illustrées de près de 500 photos et documents inédits sur couché brillant 120 g.

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE
CHAMPAGNE

ÉDITION NUMÉROTÉE

Réalisez une collection de reproductions de gravures et tableaux inédits (format 50 × 60 cm).

Tirage limité et numéroté.

Le premier dessin édité est un portrait de Mme de N. par A.-F. Arnaud († 1846).

Notre seconde reproduction — un portrait peint par Valton — est en cours de réalisation. Elle ne sera tirée qu'à 250 exemplaires en format 50 × 60.

ANCIENNE SERIE format 16 × 24

31 Costumes de St Dizier-Wassy
45 Centenaires aubois
55 Taques et styles (II)
57 Vieux bal à Celles
58 Mires et empiriques
59 Les roulées de Pâques
61 Le carillonneur
62 Des puits
64 Les archers
65 La foudre dans l'Aube
66 Le feu du ciel
67 Révolte du Barséquanais
69 Ferme à Channes
70 St André les Vergers
73 Le cochon
79 Brelleurs et mariniers
83 Labours à Channes
84 La craie à Chepy
85 Les chemises de femme
86 Habitat rural
88 Nos charrues d'Aube
89 Au lavoir

safac

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

NOUVELLE SERIE ft européen

90
LE COQ DE CLOCHER

91
LA MUSETTE, HAUTBOIS PASTORAL
Chant de paille - Hautbois moyennageux - Hautbois et musette - La musette - Sonnons voire - Coq de clocher - Coq illustré - Coq paratonnerre - Les Chenevotots de St André

92
BONNETERIE DE ROMILLY EN CARTES POSTALES
Romilly les chaussettes - Romilly Bourg Boom - La bonneterie - Bas et chaussettes - Romilly sur Seine - La Romillonne - Hubert, Bonn'tier circulaire - Lou cô - Les Aiguayès de Phalcoq - Carnaval - Les Bécuyes de Romilly

93
LE GRAIN, SOURCE D'ENERGIE
Le grain - La fertilisation - La terre - Les semailles - Les ennemis du grain - La moisson - Le battage - L'engrangement - L'agro-alimentaire - La meunerie - L'agrobiologie - Les Jasées de Châlons

94
LE LANGAGE TROYEN DU XVIII*

95
LA VANNERIE A JOURS
DE BUSSIERE LES BELMONT

96
NOCES ET BANQUETS A MAILLY LE CAMP
A l'Auberge le St Eloi - La journée d'une serveuse - Mariages et banquets - 50 desserts à l'ancienne - Le CRAC de Creney

97
BIERES ET BRASSERIES A ST DIZIER

98
LA VIE AU MARAIS
DE VILLECHETIF, CRENEY, ARGENTOLLES
Le marais de Villechétif - Vivre du marais - La vie au marais - Bel en cheit

99
VINS ET LIQUEURS NATURELS
100 RECETTES A FAIRE SOI-MEME

100
LE PARLER DU NOGENTAIS,
DIALECTE CHAMPENOIS
Le parler du Nogentais - Aux mariniers nogentais - Alfred Boucher - Glaude et Marie

101
CUISINE TRADITIONNELLE
80 BONNES VIEILLES RECETTES

102
CARNAVAL A WASSY, COSTUMES ET COUTUMES
carnaval à Wassy - Masques, mascaradés et chienlits - Souvenirs - Costume de Carnaval - Les osières à Balnot - Glaude et Marie - Un p'tit monde

103
ST SEBASTIEN, PATRON DES ARCHERS
Programme du Bouquet provincial - Aux origines de Compagnies - Ordre de St Sébastien - St Sébastien symbole - Marbais - L'arc en BD

104
SEIGNEURS ET PAYSANS AU XVIII*
LA MOTTE TILLY
Le château de la Motte-Tilly - Abbé Terray seigneur de la Motte - Paysannerie au XVIII* - Ste Geneviève de Nogent s Seine

105
APPRENTI COUTELIER A FORCEY
Un apprenti coutelier - Le village de Forcey - Histoires de boutiques - Glaude et Marie

106-107
CONTES DROLATIQUES
Contes drôlatiques en BD : Les réverbères, L'église souillée, Le képi du facteur, La croix St Roch, Le pont aux ânes, La faute, St Nicolas et les pompiers, La foire au pecnot - La maison de la Turque à Nogent - Une paysanne en carafe - St Sébastien à Thoult-Trosnay - Charivari à Ramerupt

108
LA FEE ELECTRICITE
La fée électricité - "La Creney" - Souvenance - Réclame 1900, Pub d'hier - Glaude et Marie - Boutique de colleron

109
MAIRY SUR MARNE
Souvenirs sur Mairy - Mairy en documents - Le coq de St Etienne - Rues d'Estissac - Envois illustrés

110
RONDES ET BRANLES DE CHAMPAGNE
Le château de la Motte-Tilly - Rondes et branles : branle simple, branle coupé, branle vieux, branle sauté, rondeau, rondeau coupé, branle du Petit Homme, Polka de Chigny, Ronde de la belle - Jasées

111
LA GIROUETTE
ENSEIGNE POPULAIRE ET ARTISANAT D'ART
Girouette, enseigne populaire - 333 girouettes de Champagne - Artisans d'aujourd'hui - 1943 à Troyes

112
LE COSTUME CHALONNAIS 1830-1848
Louis Barbat - Le costume chalonnais - Polka-seyote - Polka de Vitry le François - Parler champenois - La fée électricité

113
L'AUBE DE LA REVOLUTION
Bicentenaire - "L'Aube de la Révolution" - L'Aube et la Révolution : Danton, Bar s Aube, Bar s Seine, Brienne le Château, Chaource, Marigny le Châtel, Méry s Seine, Nogent s Seine - Branle coupé - Girouettes

114
CHAUMONT 1939-1989
50 ANS D'APPRENTISSAGE PUBLIC
50 ans d'apprentissage public - L'apprentissage avant 1939 - Le Centre Pasteur - Du CA Dampierre au CET Damremont - Du LEP Ashtom au Lycée Professionnel - Personnel enseignant - Valse des Roses - Gigue romillonne

115
GLAISIERS DU PROVINOIS
UN METIER, UN LANGAGE
Glaisières du Provinois - Langage des glaisiers - Glaise et toponymie - Jeu de la plaque - Valse "les dilettantes"

116
AY SOUS LA REVOLUTION
Ay sous la Révolution - Famine et crise économique - La garde nationale et la guerre - Nobles et émigrés - Les écoles - La vie religieuse - H. Faillenot, violoniste

117
REIMS,
DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS
Reims, doléances du Bailliage - Plaintes, remontrances et doléances - Etats Généraux et réformes - Parler champenois - Chant de quête de mai - Complainte des Bordes

118
TROYES, LE CADRAN SOLAIRE
POTERIE A CHAOURCE
Le cadran solaire - Girouettes - La Gloire Dieu - Chaource, un site potier Renaissance - "Champagne-Polka" - Hilaire Faillenot - Sombres et jachères

119
GENS DU VOYAGE
THEATRE LAMARCHE-BERTHIER-D'HONT
Gérard Berthier, enfant du voyage ; Henri Pierre acteur "étranger - Marcel Favard - Polka, mazurka, valse des Riceys - Conservation du raisin - Coqs de clocher - Circuit de l'Est - Chant de Noce, Hoé ! Champenois - Super-halette

120-121
Numéro Spécial double
LE TELEPHONE
EN LIGNE AVEC SON TEMPS
Le télégraphe optique chappe - Le télégraphe électrique baudot - Le téléphone, le réseau, les centraux - Télécommunication hertzienne - Bercenay en Othe - La grève de 1909 - La femme et le téléphone - Mémoire et souvenirs - Lijou

122
PIERRE ET GEORGE LORNE LABOUREURS AU XVIII*
LOUIS ROUSSELOT FACTEUR RURAL EN 1909
Pierre Lorne, aubergiste et laboureur en 1785 - Pierre George Lorne, laboureur en 1795 - Louis Simeon Rousselot, facteur-receveur rural, 1909-1935 - Lijou

123
GENS DU VOYAGE
LES THEATRES POPULAIRES
André Lamarche - Lamberty - Berthier-Lamberti TNP Lamarche-Lamberty - Lamarche-Berthier Lamarche - Taburet-Berthier Berthier-Riga - Lamarche-Berthier-Dhont Musique : mazurka - P.G. Lorne, laboureur au XVIII* - La corvée des chemins Facteur-receveur rural - Lijou

124
PRIEUR DE LA MARNE
Une famille de notables de Sommesous - Pierre-Louis Prieur alias Prieur de la Marne - Prieur de la Marne aux armées de Champagne - Missions aux armées en 1793 - Le déclin politique et l'exil - Calcul digital de compagnon - Lijou

			59		10F	69		10F	85		25F	90 EPUISE			97 EPUISE			104		25F	111		25F	118		25F			
31		5F	61		10F	70		10F	86		25F	91		25F	98		25F	105		25F	112		25F	119		25F			
45		5F	62		10F				88		15F	92		25F	99 EPUISE			106		45F	113		25F	120		40 F			
			64		10F	73		12F	89		15F	93		25F	100		25F	107			114		25F	121					
55		10F	65		10F	79		15F				94 EPUISE			101 EPUISE			108		25F	115		25F	122		25 F			
57		10F	66		10F	83		12F				95 EPUISE			102		25F	109		25F	116		25F	123		25 F			
58		10F	67		10F	84		12F				96		25F	103		25F	110		25F	117		25F	124		25 F			

BULLETIN DE COMMANDE AU VERSO

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

JE M'ABONNE

VEUILLEZ ENREGISTRER MON ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TARIF 1988/1989

☐ Normal 125 F
☐ Soutien 150 F
☐ Bienfaiteur 300 F
☐ Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

124 safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

ABONNEMENT POUR UN AMI

De la part de

M. _____

Adresse _____

VEUILLEZ ENREGISTRER L'ABONNEMENT POUR 6 NUMEROS A LA PLUS BELLE REVUE REGIONALE D'ARTS, TRADITIONS, ARTISANATS ET TECHNIQUES DE CHAMPAGNE-ARDENNE DE

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

PROFESSION (facultatif) _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

Date et signature

TARIF 1988/1989

☐ Normal 125 F
☐ Soutien 150 F
☐ Bienfaiteur 300 F
☐ Etranger 165 F

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

124 safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

REPRODUCTION TIRAGE LIMITÉ NUMÉROTÉ

JE DESIRE ACQUERIR LES REPRODUCTIONS

☐ PORTRAIT DE Mme DE N.
PAR A.F. ARNAUD 100 F

☐ PORTRAIT DE JEAN HATAT
PAR H. VALTON 100 F

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

(Seuls les ordres accompagnés du règlement seront pris en compte)

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

PATRIMOINE ARTS TRADITIONS ARTISANATS TECHNIQUES FOLKLORE DE

CHAMPAGNE

JE COMPLÈTE MA COLLECTION

VEUILLEZ M'ADRESSER LES NUMEROS COCHES D'UNE CROIX

Madame, Mademoiselle, Monsieur

NOM _____

PRENOM _____

ADRESSE _____

_____

VILLE _____

CODE POSTAL _____

BUREAU DISTRIBUTEUR _____

Je suis abonné OUI ☐ NON ☐

Règlement à l'ordre de SAFAC joint par
☐ chèque ☐ mandat ☐ CCP 221 R Châlons sur Marne

ATTENTION certains numéros sont en stock très réduit. Vérifiez que vous avez bien là notre dernière mise à jour.

Envoi franco de port et d'emballage pour la France.

Pour l'Etranger, ajouter 3 FF de port complémentaire par exemplaire. Merci.

Date et signature

DETACHEZ CE BULLETIN
JOIGNEZ-Y VOTRE REGLEMENT
POSTEZ AUJOURD'HUI MEME

safac

safac Les Grandes Chapelles 10170 Méry s Seine
safac 40 rue des Artisans 51000 Châlons s Marne

Cachet de la Société Populaire et Montagnarde de Châlons, 1793.

Ce numéro spécial de "Folklore de Champagne" consacré à Pierre-Louis Prieur, avocat et Conventionnel champenois dit, Prieur de la Marne, a été réalisé avec le concours de l'association "Les Fils de Valmy", notamment Mme et M. Michel Delaitre et Mme Micheline Leverd qui ont recherché les documents et manuscrits nécessaires à cette biographie. Yvette et Jean-Claude Pierson ont su également apporter les compléments iconographiques pour cette étude.

Mais cette édition n'aurait pu être, sans le soutien du Bureau des Affaires culturelles de la ville de Châlons-sur-Marne qui a été, pour nous, un partenaire efficace et compréhensif.

Nous tenons donc à adresser, ici, nos remerciements les plus sincères à M. Jean Reyssier, maire de Châlons-sur-Marne et à Mme Leflochmoen, maire adjointe, chargée de la Culture, sans qui rien n'aurait été possible.

Cachet de la Ville avant 1792.

Armoiries de la Ville en vertu du décret impérial du 17 mai 1809.

LES FILS DE VALMY

L'association, créée en 1987, s'est donné pour but de faire connaître les événements et les personnages qui ont marqué le déroulement de la Révolution française dans la région.

Elle a réalisé des expositions sur "la victoire de Valmy" et sur "Les cahiers de doléances" qui ont été présentées dans une cinquantaine de lieux : mairies, écoles, collèges, lycées, facultés... jusqu'en Bretagne, en Lorraine et dans la région parisienne...

Par ailleurs, elle a organisé une série de manifestations commémorative avec concerts, conférences et pièces théâtrales, un festival "Cinéma et Révolution", un colloque sur "la Citoyenneté". Elle a réalisé en coproduction avec la MJC Croix-Rouge, un film vidéo de 45 mn sur "La Révolution dans la Marne" et une cassette vidéo "La victoire de Valmy". Elle a participé à l'animation de stages de réinsertion de jeunes, au colloque de Ste Menehould sur "la fuite du Roi". Elle donne de nombreuses conférences sur la bataille de Valmy, la fuite à Varennes, les Conventionnels de la Marne, la vie dans les villages rémois sous la Révolution.

Elle offre ses services, matériels et conférenciers pour aider à la connaissance des personnages et évènements locaux de la Révolution française.

LES FILS DE VALMY. Association marnaise pour la célébration du bicentenaire de la Révolution française. Siège adminsitratif ': M.J.C. Croix-Rouge, rue Pierre Taittinger 51100 REIMS - Tél. 26 08 06 13.

Les "*Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne*" publiés par Gustave Laurent en 1912 aux éditions Berger-Levrault ainsi que différents manuscrits et rapports conservés aux archives de la Marne ont servi de support au portrait que nous traçons de ce Conventionnel champenois.

Pierre-Louis Prieur eut, durant la période révolutionnaire, des activités qui le mirent souvent sur le devant de la scène politique mais, alors que le souvenir d'un Danton ou d'un Drouet resta à la postérité, celui de Prieur s'estompa, semble-t-il, rapidement. Il faudra attendre le début du XXe siècle pour qu'il soit "officiellement redécouvert".

"*La postérité commence à rendre hommage à Prieur. Au mois de décembre 1903, sur notre proposition, le Conseil municipal de Reims a donné le nom de rue Prieur-de-la-Marne à la rue Haute-Saint-André, située dans le faubourg Cérès (Ville de Reims : nouvelles dénominations de rues. Projet de M. Gustave Laurent, conseiller municipal. Reims impr. ouvrière, 1903 — Voir p. 23). A la session de mai 1908 du Conseil municipal de Sommesous, pays natal du conventionnel, M. Deletrée, maire, conseiller d'arrondissement, et M. Henri Lequeulx, adjoint, firent décider que la grande avenue conduisant de la gare au village porterait désormais le nom : avenue Prieur-(Pierre-Louis)-de-la-Marne (décret de M. le Président de la République du 10 juillet 1908). Une plaque doit être posée sur la mairie pour rappeler le souvenir et les titres du glorieux enfant de Sommesous.*"

Prieur est un personnage pour le moins surprenant :

Révolutionnaire "Montagnard" convaincu, il restera fidèle aux idées de Robespierre envers et contre tous. Pourtant il échappera à la guillotine car ses adversaires hésiteront à le condamner en raison de ses compétences, ce qui lui permettra de se réfugier à Château-Thierry avant de partir en exil en Belgique.

Avocat, défenseur de la cause du peuple, il se penchera sur les malheurs de ses concitoyens et s'efforcera d'y remédier en aidant à la création "d'aides sociales" en s'intéressant à l'œuvre des sourds-muets, en veillant au secours des blessés de guerre alors que, dans le même temps, il a pleins pouvoirs pour réprimer les insurrections en Bretagne.

Franc-maçon, poète, il rédigera des notes autobiographiques — qui resteront inachevées — en usant fréquemment de la troisième personne comme s'il décrivait un autre lui-même...

Quant à "l'invention" de ces notes et souvenirs, elle est, elle aussi, assez surprenante :

"*Au mois de juillet 1887, un professeur de l'institution des Chartreux de Lyon signala à M. Eugène Courmeaux, ancien député de Reims, alors bibliothécaire de la ville, l'existence d'un lot assez important de manuscrits de l'ancien conventionnel Prieur de la Marne, chez une vieille dame de Lyon.*

Devenus, par on ne savait quelles vicissitudes, la propriété de cette personne qui en ignorait la valeur, ces papiers avaient été jetés dans une caisse où la servante tirait des chiffons qui servaient à allumer le feu de la cuisine. L'ensemble des liasses réunies portaient la mention "à brûler", cette mention, aperçue un jour par le professeur des Chartreux, attira son attention et les papiers furent sauvés.

... Autorisé par le Comité de la bibliothèque (séance du 27 juillet 1887) et par le maire, M. Courmeaux acquit ce lot de documents, le 2 août suivant, moyennant la somme de 150 F.

Aucun doute ne peut exister sur l'authenticité de ces documents ; ils sont tous de l'écriture bien connue du conventionnel châlonnais."

PIERRE-LOUIS PRIEUR
alias
PRIEUR DE LA MARNE

UNE FAMILLE DE NOTABLES DE SOMMESOUS

Pierre-Louis Prieur est né à Sommesous en 1756. L'absence d'état-civil au XVIIIe siècle interdit de connaître précisément les dates de naissance. Seul l'acte de catholicité permet de savoir la date de son baptême.

"Le premier Aoust a été baptisé un fils né du légitime mariage de Louis-Joseph Prieur, greffier de justice, et de Marie-Reine Hémard ; il a été nommé Pierre-Louis et a eu pour parein Nicolas Claude Sallangre et pour mareinne Catherine le Herle — Signé : Regnard, curé. De Sallangre."

Sa mère, épuisé par ses dernières couches, mourut, quelques mois après la naissance de son cinquième enfant, le 1er janvier 1761, à l'âge de 28 ans. Elle laisse une petite fille de 8 ans, deux garçons dont l'un n'a pas 5 ans et un bébé. Le cinquième enfant est décédé. Il semblerait que l'aîné des garçons mourut également car il n'en sera plus question par la suite.

La famille de Prieur appartient à la bourgeoisie locale. Son père est greffier et a hérité de la charge de procureur fiscal de la justice seigneuriale du lieu. Après le décès de son épouse, il ira s'établir à Châlons-sur-Marne mais conservera sa maison de Sommesous où seront élevés ses enfants. Abandonnant ses charges administratives, il reprend un négoce de vins et devient *"entrepreneur des étapes"*, autrement dit adjudicataire des liquides et des vivres aux troupes de passage ainsi qu'aux garnisons de Vitry, Châlons et autres lieux. Il mourra dans cette ville le mercredi 2 mars 1784 dans les conditions que nous relate son fils :

"Mon père, négociant à Châlons-sur-Marne, y était seul ; — ma sœur étant mariée, mon frère suivant aussi le barreau à Paris ; — lorsque, à l'âge de cinquante-trois ans et ayant toutes les apparences de la santé la plus robuste, (il) fut frappé d'une apoplexie qui fut suivie d'une paralysie du côté gauche et qui attaqua ses facultés physiques et intellectuelles au point de le priver même de la parole.

Avant la première nouvelle de ce fatal évènement, je volais près de mon père pour lui donner tous les secours et toutes les consolations dont j'étais capable.

J'arrive, je le conduis aux eaux de Bourbonnes prescrites par les médecins. Funeste ressource ! elles lui sont contraires et ne font qu'augmenter ses maux. C'était au mois d'août ou septembre 178(2). Je suis décidé à ne plus quitter mon père...

Pour le consoler, je lui fais part du projet que j'avais d'exercer mon état à Châlons...

Le physique s'étant un peu fortifié, on mit en œuvre tous les moyens enseignés par la médecine pour guérir cette maladie ; ni l'emploi de l'électricité, ni le mouvement d'une petite voiture faite exprès pour aller tous les jours à la campagne, ne peuvent apporter la moindre amélioration à l'état des facultés intellectuelles ni à la perte de la parole. Environ dix-huit mois se passent ainsi ; mais le grand hiver qui survint l'année suivante fit succomber le meilleur des pères aux maux qui l'assiégeaient depuis longtemps".

L'une de ses tantes paternelles, "*Elisabeth Prieur, avait épousé l'huissier Claude Compère, de Châlons, et les enfants de ceux-ci, le futur général Compère et Madeleine-Elisabeth Compère qui devint la femme de J.-B. Bizé, (originaire de Maubeuge) restèrent constamment en relation d'étroite amitié avec leur cousin germain, Pierre-Louis Prieur de la Marne.*"

Ce cousin "*Claude-Antoine Compère, né à Châlons-sur-Marne le 21 mai 1774, s'engagea à Paris le 8 septembre 1792, fit les campagnes de la Révolution et de l'Empire, devint général de brigade en 1808 et fut tué au combat de la Moskowa le 7 septembre 1810.*"

Son frère Louis-Basile naquit à Sommesous le 26 août 1760. "*Pendant la Révolution, le frère de Prieur devint agent supérieur du Comité de Salut public et fut envoyé, en cette qualité, le 15 nivôse an II (4 janvier 1794), dans le département de la Charente pour opérer l'incorporation et l'encadrement des bataillons de volontaires de la nouvelle levée (Arrêté signé Couthon et Carnot). Sacrifié par la réaction thermidorienne, comme "créature de Saint-Just", il rentra dans l'obscurité*".

Sa sœur aînée Marie-Reine, née le 4 avril 1753, fut mariée à François-Joseph Fouet, né le 29 avril 1752 en la paroisse St Pierre à Reims. Celui-ci était le fils d'un ancien boulanger de la rue du Petit-Cerf à Reims, qui hébergea Pierre-Louis lors de ses études de droit. Notaire dans cette ville avant la Révolution, François-Joseph se retira en 1786 à Châlons. Il eut un fils, Louis-Joseph, le 5 décembre 1786. Après le décès de Marie-Reine le 11 mars 1790, il se remaria. "*Il fut nommé, en nivose an II, administrateur du directoire du district de Châlons-sur-Marne, puis, en germinal an III, président de cette assemblée ; élu membre de l'administration municipale de la ville, il fut choisi comme président, autrement dit, maire, le 25 fructidor an V, et resta en fonction une année. Sous le Consulat il revint à Reims, sa ville natale, où il mourut le 2 mars 1827*".

Pierre-Louis Prieur semble avoir de lui-même une opinion assez flatteuse.

"*Prieur est un homme de cinq pieds cinq pouces, fortement constitué, de larges épaules, une vaste poitrine, une organe fort et sonore, une force physique au-dessus de la force ordinaire, une figure imposante même dans sa jeunesse. Quelques anecdotes le peindront encore mieux ; elles serviront surtout à justifier le développement dans lequel on insiste sur les qualités physiques d'un homme que l'on veut apprécier.*

Ces qualités physiques ont encore été développées par la manière dont Prieur fut élevé."

Rappelons — pour mémoire — que cette note, datée du 16 avril 1823, a été écrite par Prieur lui-même...

Pierre-Louis Prieur de la Marne. Portrait gravé par Vérité.

Il a conservé un souvenir attendri de Sommesous, son village natal :

"Le village de Sommesous tire son nom de deux mots dont le premier "somme" signifie source (c'est ainsi que l'on dit Sommevesle, Sommepuis, patrie de Royer-Collard, Somme Seine (1), etc.) et le second : "Sous" qui est le nom du ruisseau qui coule dans une vallée sur les deux côtés de laquelle sont bâties, de distance en distance, des chaumières qui forment le village et dont une partie des jardins aboutit sur les bords de la petite rivière embellie par de grands arbres qui y entretiennent une fraicheur perpétuelle.

(1). Ici, Prieur commet une erreur. Le village de "Somme-Seine" n'existe pas. Il se nomme tout bonnement "Source Seine".

Source, fontaine délicieuse où j'avais tant de plaisir à me désaltérer en prenant de tes eaux dans le creux de ma main ! toi que j'ai eu le malheur de quitter depuis plus de soixante ans sans t'avoir jamais oubliée !

Nota : En cet endroit Prieur avait mis précédemment ces mots qu'il ratura ensuite : "*serais-je donc assez malheureux pour ne jamais te revoir, non plus que les lieux et les compagnons de mon enfance. Un cruel exil a établi entre vous et moi un mur d'airain !... Ah ! s'il en est ainsi, du moins que je puisse vous oublier !!!*"

Lieux chéris où je suis né, camarades de mon enfance, amis, parents, suis-je donc loin de vous pour toujours ? Ah ! s'il en est ainsi, puis-je du moins vous oublier ; mais que dis-je ! mon âme tout entière livrée à la sombre douleur ne trouve de consolations que dans votre délicieux souvenir !

T'oublier ! Oh ! ma chère patrie ! cette entreprise est au-dessus de mes forces ! tu absorbes toutes mes facultés, toutes mes pensées ! mon esprit ; mon âme, mon cœur sont à toi tout entier ! il en sera ainsi jusqu'à mon dernier soupir !".

"Né à la campagne où il resta jusqu'à l'âge de sept ans, livré entièrement aux inspirations de la nature, les forces naturelles qu'elle lui avait accordées prenaient chaque jour un nouveau développement. Se livrer avec ardeur à tous les jeux de l'enfance, monter à cheval, braver les saisons, se dérober à ses parents pour courir les champs tête et pieds nus, malgré tous les accidents qui pouvaient en résulter, tels étaient ses plaisirs dans l'enfance.

Camarade et parent de tous les enfants du pays, il menait la vie la plus heureuse. Une anecdote donnera une idée de son caractère.

Le son des cloches était, au village où Prieur vivait, interdit pendant quelques jours de la Semaine sainte et remplacé par des crécelles dont se servaient les enfants pour annoncer les heures du service divin ; mais, pour être admis parmi ceux qui s'étaient exclusivement emparés de ce privilège, il fallait se soumettre à une condition qui écartait le plus grand nombre de ceux qui auraient voulu se mettre sur les rangs...

La condition dont nous avons parlé plus haut était que tous les porteurs de crécelles ne passeraient sur aucun des deux ponts qui se trouvent sur la rivière, mais la sauteraient sur des points préparés à cet effet aux deux extrémités du village. Ceux qui ne voulaient ou ne pouvaient remplir la condition ou ceux qui, en sautant, tomberaient dans la rivière, étaient exclus.

"L'heure du concours arrive. Dix ou douze enfants franchissent la rivière ; deux tombent dans l'eau d'où ils sont retirés sur-le-champ ; je ne suis arrêté par ce qui vient d'arriver ; je me présente pour subir l'épreuve ; mais les autres enfants s'y opposent ; je persiste ; deux d'entre eux se placent alors de l'autre côté de la rivière ; je prends mon élan ; je saute ; mais je tombe sur les genoux et j'allais être renversé

Reconnaissance d'une dette de 240 F.
le 27 frimaire an VI.

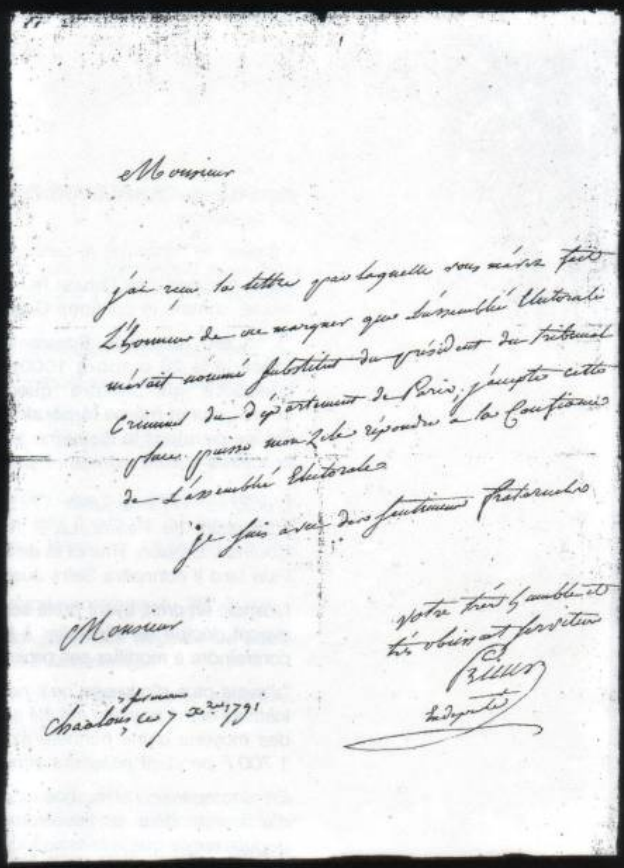

Remerciements pour son élection
au Tribunal criminel de Paris.

Abbaye de Saint-Pierre-aux-Monts à Châlons
lithographie de Barbat.

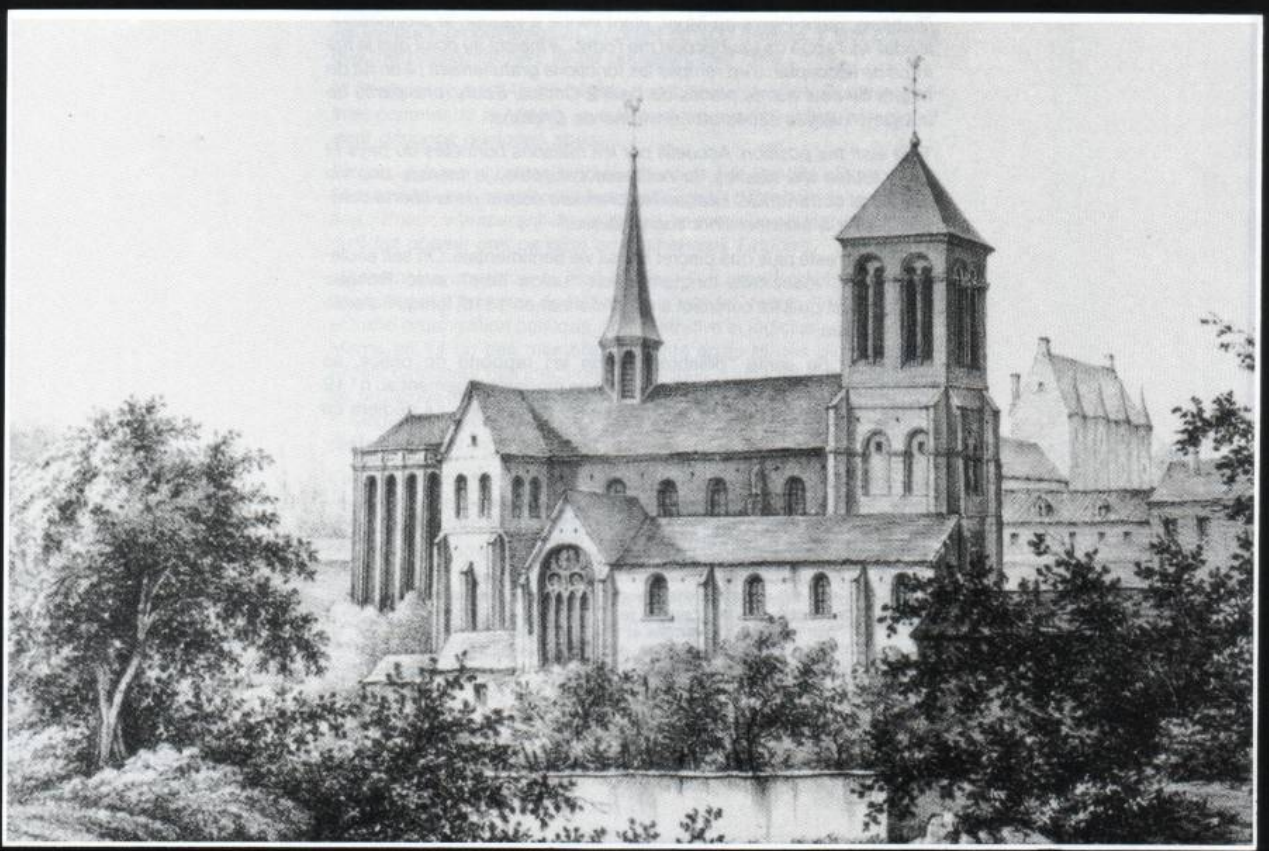

dans la rivière quand les deux enfants me saisissent et me préservent de ce danger.

Content de l'épreuve, je renonçai à l'admission."

Cette tradition des "bruandeurs" était encore intacte au début du siècle, comme le confirme Gustave Laurent :

"L'ancien maire de Sommesous, M. Léandre-Isidore Prévost (décédé le 28 octobre 1900) à qui je racontais autrefois cette anecdote qui montre que, tout jeune, Prieur était déjà courageux et même téméraire me disait que l'usage de sauter la rivière pendant la Semaine sainte pour savoir qui porterait les crécelles s'était conservé parmi les enfants du village".

D'octobre 1772 à juillet 1775, Prieur fit ses études de droit à l'Université de Reims. Là, il fera la connaissance de Condorcet, Couthon, Brisson, Thuriot et de bien d'autres de ses futurs collègues. Plus tard il connaîtra Saint Just à la Faculté de droit.

Licencié en droit, ayant prêté serment au Parlement de Paris, le jeune avocat décide de s'installer à Paris. La maladie de son père va le contraindre à modifier ses projets. Il exercera à Châlons-sur-Marne.

"J'avais plus d'ouvrage qu'il ne m'en fallait pour occuper tous mes instants et ma position eut été supportable, si mon état m'eût procuré des moyens d'une honnête existence ; mais il ne m'a produit que 1 700 F pendant plusieurs années que je l'ai exercé.

En récompense, j'ai reçu beaucoup de marques de considérations et d'estime fondées particulièrement, ainsi que j'en ai été convaincu depuis, sur ce que je laissais toujours la fixation de mes honoraires à la discrétion de mes clients, qui en profitaient pour se dispenser de tout paiement."

"La ville était, indépendamment du bailliage royal, partagée en plusieurs petites juridictions seigneuriales présidées par des baillis et des lieutenants. Une de ces dernières places, celle du quartier que j'habitais, Saint-Pierre-au-Mont, étant venue à vaquer, le propriétaire, féodal, M. l'abbé de Vaubécourt me l'offrit... il insista au point que je fus forcé de l'accepter. J'en remplis les fonctions gratuitement ; il en fut de même de trois autres places de bailli à Coolus, Ecury, une partie de Juvigny, villages situés aux environs de Châlons.

Telle était ma position. Accueilli par les maisons honnêtes du pays et dans toutes les classes, la noblesse exceptée, je menais une vie heureuse et tranquille, lorsque les premiers éclairs de la liberté commencèrent à sillonner l'horizon politique."

Prieur est resté plus que discret sur sa vie sentimentale. On sait seulement qu'il vécut très longtemps en "union libre" avec **Rosalie Baubrun** et qu'il fut contraint à l'abandonner en 1816, lorsqu'il s'exila en Belgique.

Infirme et de santé "délabrée" selon les rapports de police, sa compagne resta à Paris où elle habitait un modeste logement au n° 19 de la rue Guénégaud. De son exil à Bruxelles, Prieur lui dédiera ce poème inachevé :

Quand j'étais près de toi, sensible Rosalie,
Que ce jour était beau ; mais un destin affreux
Déjà depuis longtemps, de la plus tendre amie
M'éloigne, me sépare et me rend malheureux,
Je serais mort cent fois, si la douce espérance
Ne m'arrachait sans cesse à l'affreux désespoir
Que fait naître en mon cœur la plus cruelle absence !
J'espère, Rosalie, j'espère te revoir !
Oui, nous nous reverrons et le bon Anisade
En pressant dans ses bras de la sainte amitié...
L'objet de sa tendresse...

PIERRE-LOUIS PRIEUR ALIAS PRIEUR DE LA MARNE

"Nous avons besoin du concours de nos fidèles sujets pour nous aider à surmonter toutes les difficultés où nous nous trouvons relativement à l'état de nos finances."

Par cette phrase, Louis XVI vient de convoquer les Etats-Généraux.

Pierre-Louis est élu, le 24 mars 1789, député aux Etats-Généraux par 257 voix au 3e tour de scrutin.

Dans la note autobiographique que G. Laurent référence *"manuscrit n° 1 - mss 1940 - 2 et 7"*, Prieur mentionne :

"Elu en 1789 député du bailliage de Châlons aux Etats-Généraux, il donna, avant de partir, sa démission des fonctions de bailly et de lieutenant des quatre justices féodales, dont une s'étendait sur une partie de la ville de Châlons.

Arrivé aux Etats-Généraux, il fut nommé secrétaire du 28e bureau.

A ce titre, il fit, sur la question d'admission des députés de Saint-Domingue, un rapport qui fut adopté à l'unanimité.

Il vota pour la constitution de l'assemblée en Assemblée nationale.

Il était un des premiers au Jeu de Paume...

Il fut le rapporteur de la loi qui supprima la gabelle...

Ce 5 octobre 1791, l'Assemblée nationale décréta, sur la proposition de Prieur, que le président se retirerait, avec une députation, auprès du Roi pour lui demander d'accepter, purement et simplement, la déclaration des droits de l'homme et les articles constitutionnels déjà délibérés.

Prieur fut nommé membre de cette députation qui rapporta, en effet, l'acceptation pure et simple du Roi.

Il se prononça pour la vente des biens du clergé, et lorsque, en 1790, les évêques proposèrent un emprunt de 100 millions, il leur objecta que, ne possédant rien, ils ne pouvaient rien offrir..."

"Il fit révoquer par l'Assemblée la destitution d'un sieur Bonjour, premier commis de la Marine, que le ministre avait destitué, parce qu'il avait dénoncé quelques abus.

Latude, si fameux par sa longue détention à la Bastille, demandait à l'Assemblée une pension en indemnité de sa détention de vingt-sept ans... Prieur, s'emparant de sa cause, la plaide avec tant de chaleur qu'il fait obtenir une pension au malheureux Latude."

L'Assemblée constituante était formée d'un grand nombre de jurisconsultes et d'hommes de loi éminents qui dotèrent la France de son actuelle organisation politique, administrative et judiciaire. Prieur de la Marne en fut un des membres les plus actifs et des plus assidus. Ardent défenseur des idées démocratiques, il lutta résolument contre les privilèges de l'ancien régime et ses prises de positions l'amenèrent à siéger à l'extrême-gauche, aux côtés de Robespierre dont il deviendra l'ami indéfectible.

Il semble difficile de cerner la personnalité de Prieur de la Marne qui, selon les circonstances, apparaît comme un Conventionnel inflexible et impétueux ou, au contraire, comme un personnage un peu naïf conciliant et humanitaire. Très schématiquement ; on pourrait considérer qu'il y a un Prieur de la Marne, avocat, petit bourgeois, qui se souvient du dédain dans lequel la noblesse le tenait et qui est bien décidé à l'abattre et, d'autre part, un Pierre-Louis Prieur, franc-maçon, humaniste, adepte des "Lumières", qui a pour idéal la fraternité entre les hommes. Toute sa vie, le personnage sera pris entre ces deux

tendances et ce n'est que dans son exil qu'il saura les réunir, au grand étonnement de ses amis et de ses anciens ennemis qui ne comprendront pas cette nouvelle sérénité du vieil homme.

On comprend dès lors qu'il ait choisi d'être un "Montagnard", c'est-à-dire un membre de la "gauche" jacobine puisque sa sympathie va à la petite bourgeoisie des villes dont il se sait issu et qu'il se sent la vocation pour défendre les intérêts des classes populaires : artisans, ouvriers et boutiquiers, quitte à recourir à des mesures dirigistes pour enrayer la cherté de la vie et le chômage.

Par le fait d'un curieux hasard, il se trouve que dans la même assemblée — et sur les mêmes "bancs" — se trouvent deux personnages répondant au patronyme de "Prieur" :

Claude-Antoine Prieur comte Duvernois (1763-1832) originaire d'Auxonne qui fit, entre autres, adopter l'unification des poids et mesures et notre Pierre-Louis Prieur, originaire de Sommesous.

Afin de les différencier plus aisément, tant lors des assemblées que dans leurs écrits, les Conventionnels sont convenus — à une date indéterminée mais, à l'évidence, après la nouvelle division administrative de la France (4 mars 1790) — d'adjoindre à leur patronyme le nom de leur département d'origine. C'est ainsi que naîtront **"Prieur de la Côte d'Or"** et **"Prieur de la Marne"**, deux personnages qui vont fréquemment évoluer de concert.

L'humour — souvent caustique — était assez constant à l'Assemblée Constituante. Prieur de la Marne était, selon Thibaudeau, "*un agitateur par boutades et sorties*" et, un jour qu'il avait interpellé avec sa vivacité coutumière l'aristocrate vicomte de Noaille, celui-ci le surnomma **"Crieur de la Marne"**. Le mot fit le bonheur des pamphlétaires qui le reprirent, notamment, dans "*La guinguette patriotique*" de Châlons-sur-Marne.

Le marquis de Boufflers, député de la noblesse de Nancy, alla même jusqu'à inscrire "*M. Crieur*" sur le carton qui le désignait à l'Assemblée. Mal lui en prit. Prieur le baptisa "*Mon parrain*" et combattit si vigoureusement son projet de loi sur les brevets d'invention qu'il fut rejeté.

Prieur fut un bon réformateur et même un novateur dans le cadre des œuvres sociales de l'Assemblée. Il fut secrétaire actif du Comité de mendicité créé le 21 janvier 1790 et présidé par le duc de La Rochefoucault-Liaucourt, celui-là même qui fonda l'Ecole des Arts et Métiers de Châlons-sur-Marne. Ils réorganisèrent entièrement le service des hôpitaux et, s'appuyant sur les doctrines des "Lumières", ils posèrent les bases de l'assistance aux indigents et du droit des pauvres. Prieur s'occupa plus particulièrement du service des enfants trouvés, de l'organisation des maisons de correction, des prisons et de la transportation des détenus. Avec l'abbé Sicard, il travailla plusieurs mois à établir un rapport très complet destiné à soutenir et développer l'établissement des Sourds-Muets créé par l'abbé de l'Epée en 1789. Ce rapport fut présenté le 21 juillet 1791.

Le 20 octobre 1790, il avait été élu premier juge du Tribunal d'Epernay mais, pris par ses fonctions à l'Assemblée, il n'y avait jamais siégé et avait toujours été remplacé par Jean Pierrot, second juge. Il démissionne le 16 décembre 1791. Deux jours avant, le 14, il avait déjà démissionné du poste de substitut du président du Tribunal Criminel de la Seine où il avait été élu le 11 novembre de la même année.

Il faut dire que, dans le même temps, il avait été élu, en septembre, administrateur et en décembre, membre du Directoire du département de la Marne puis substitut du Procureur général syndic, c'est-à-dire responsable de la police.

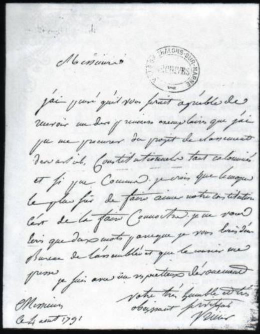
VILLE DE CHÂLONS-SUR-MARNE ARCHIVES

Messieurs

j'ai pensé qu'il vous serait agréable de recevoir un des premiers exemplaires que j'ai pu me procurer du projet de classement des articles constitutionnels tant colonnés [illegible] et si peu connus. je crois que le moyen le plus sûr de faire aimer notre constitution c'est de la faire connaître. je ne vous écris que deux mots parceque je vous écris du bureau de l'assemblée et que le courrier me presse. je suis avec un respectueux dévouement

Messieurs

votre très humble et très obeissant serviteur

Prieur

Ce 4 aout 1791

Lettre de Prieur accompagnant l'envoi de la Constitution à Châlons-sur-Marne.

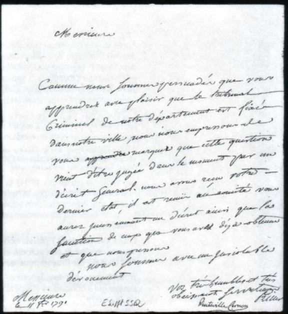

Messieurs

Comme nous sommes persuadés que vous apprendrez avec plaisir que le tribunal criminel de notre département est fixé dans notre ville, nous nous empressons de vous ~~apprendre~~ marquer que cette question vient d'être jugée dans le moment par un décret général. nous avons reçu votre dernier état, il est remis au comité nous aurons [illegible] un décret ainsi que les fonctions de ceux que vous avez déjà obtenu et que nous prenons [illegible] nous sommes avec un inviolable dévouement

Messieurs

vos très humbles et très obeissants serviteurs

Prieur

Le 11 [illegible] 1791

[illegible]

Lettre annonçant que le tribunal criminel du département de la Marne est fixé à Châlons

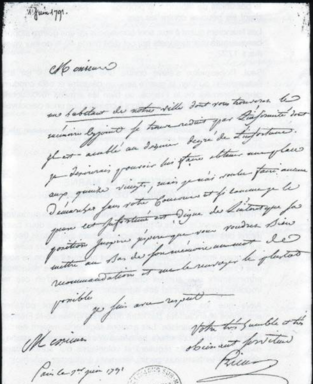

1er juin 1791.

Monsieur

un habitant de notre ville dont vous trouverez le mémoire cy joint se trouve réduit par l'infirmité dont il est accablé au dernier degré de l'infortune. je désirerais pouvoir lui faire obtenir une place aux quinze vingts, mais je n'ai voulu faire aucune démarche sans votre concours et si comme je le pense cet infortuné est digne de l'intérêt que sa position inspire j'espère que vous voudrez bien mettre au bas de son mémoire un mot de recommandation et me le renvoyer le plustôt possible

je suis avec respect

Monsieur

votre très humble et très obeissant serviteur

Prieur

Paris le 1er juin 1791

ARCHIVES

Recommandations pour l'admission d'un Châlonnais à l'hospice des Quinze-Vingts.

Après la fuite en exil du procureur général Rose, en août 1792, Prieur devenu Président de l'Assemblée électorale à Reims, est élu premier député de la Marne à la Convention, le 3 septembre, par 386 voix sur 442 votants et investi, le 5 septembre, par le Conseil exécutif provisoire, des pouvoirs les plus étendus. Par "pouvoirs étendus" il faut comprendre que Prieur avait un pouvoir absolu sur l'administration, la police et l'armée...

Le 19 septembre 1792, il rejoint son poste à la Convention et le 29, il est à nouveau envoyé en mission dans la Marne avec Carra et Sillery.

Avant de suivre Prieur aux armées sur les frontières de la Marne et du Nord, il nous a semblé intéressant de faire, comme à la télévision, un "*come back*", c'est-à-dire un retour en arrière sur les évènements.

Alors même qu'en fin 1791, la situation politique intérieure de la France reste très précaire, la Nation va être entraînée dans une guerre qu'elle aura sciemment provoquée ! Cela peut sembler absurde pourtant tous les partis espèrent en cette guerre pour fortifier leurs intérêts privés !

Louis XVI voit dans l'intervention armée des souverains étrangers le moyen de rétablir son autorité et, en ce sens, il écrit le 3 décembre 1791 au roi de Prusse pour qu'il organise une coalition.

Brissot, suivi par les Jacobins, proclame, le 16 décembre "*qu'un peuple qui a conquis sa liberté après dix siècles d'esclavage a besoin de la guerre*".

Les "Feuillants" estiment qu'une victoire de la Maison d'Autriche consoliderait une monarchie constitutionnelle.

Les "gauchistes" de l'Assemblée, dont Isnard, voient dans une guerre la possibilité de répandre la propagande révolutionnaire en "*engendrant les peuples contre les rois*".

Les financiers quant à eux, sont convaincus qu'une guerre stoppera la banqueroute des assignats qui ont déjà perdu 40 % de leur valeur en mars 1792.

Seul, Robespierre s'élève contre une guerre car il en a saisi l'alternative : ou bien la guerre sera un désastre et cela conduira au démembrement de la France, ou bien les armées révolutionnaires seront victorieuses et il y aura alors à craindre une prise de pouvoir par les généraux.

On peut affirmer, aujourd'hui, que Robespierre — qui ne connaissait pas Bonaparte — avait réellement une vision prémonitoire de l'avenir !

PRIEUR DE LA MARNE AUX ARMEES DE CHAMPAGNE

Prieur eut l'occasion d'exercer ses talents par deux fois sur le front de la Marne : avant et après la bataille de Valmy. Dans les deux cas nous avons des notes et des rapports qui donnent des détails très précis sur ses interventions. On observera qu'elles sont toujours suivies d'un effet quasi immédiat. Cela se comprend aisément si l'on se souvient que Prieur dispose des pleins pouvoirs, tant sur les responsables administratifs que sur les chefs de guerre et, qu'en ces temps troublés... mieux vaut lui être agréable.

Alors que les armées austro-prussiennes étaient parfaitement entraînées et encadrées par leurs officiers, l'armée de la France était totalement désorganisée. Les anciens régiments avaient perdu une bonne part de leurs chefs passés à l'émigration et la troupe était divisée entre soldats réguliers et volontaires qui, surtout dans les débuts, ne tenaient pas particulièrement à marcher ensemble.

Châlons
Suspension du Directoire du Département

EXTRAIT du Procès-verbal des Séances du ~~Conseil général~~ Directoire du Département de la Marne.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES de la MARNE

Du 9 septembre 1792, l'an 4.e de la Liberté, le 1.er de l'Égalité.

M. Prieur ayant requis la transcription sur les registres de la proclamation suivante du pouvoir exécutif provisoire, elle a été arrêtée.

Suit la teneur de la proclamation

Vu par le Conseil exécutif provisoire divers mémoires, pétitions et adresses contenant des reproches d'incivisme faits aux membres composant le directoire du département de la Marne et annonçant qu'il ont perdu la confiance de leurs administrés.

Le Conseil exécutif considérant que ces motifs qui doivent toujours être d'un grand poids, sont aujourd'hui extrêmement d'après les circonstances où le département de la Marne devient le théâtre de la guerre.

Que dans des moments aussi dangereux pour la chose publique il est nécessaire que les administrateurs inspirent la plus grande confiance, donnent des preuves d'un patriotisme ardent d'un dévouement sans réserve.

Qu'ils doivent non seulement avoir juré dans leur cœur de ne pas survivre à la perte de la liberté, mais encore inspirer ce saint enthousiasme à tous les citoyens.

Par toutes ces considérations le pouvoir exécutif suspend de leurs fonctions les membres composant le directoire du département de la Marne ensemble le Procureur Général Syndic, leur défend de s'immiscer dans ladite administration.

Commet M. Prieur ex député de l'assemblée constituante pour mettre à exécution la présente proclamation et l'autorise à faire remplir les fonctions d'administrateurs du département de la Marne par telles personnes et en tel nombre qu'il avisera, même d'y maintenir celui ou ceux des membres actuels qu'il jugera à propos donnant au citoyen Prieur tout pouvoir.

1 L 877

Procès-verbal donnant pleins pouvoirs à Prieur dans le dépt. de la Marne

En août 1792, Prieur est à Châlons lorsqu'il apprend que les troupes étrangères ont atteint les confins du département de la Marne. Immédiatement les membres du directoire départemental et lui-même se rendent dans les différentes villes pour y exhorter les foules et lever des secours. Il se rend de suite à Reims puis, le 2 septembre, il est à Soissons, au camp des fédérés où il harangue la garde-nationale pour qu'elle arme les volontaires. Le lendemain, 1 200 fédérés armés et équipés partent rejoindre l'armée de Dumouriez près de Ste Menehould.

Il revient à Reims où l'assemblée électorale se réunissait.

"Cette assemblée tenant ses séances à 4 ou 5 lieues de l'ennemi, continuoit, jour et jour, ses opérations. Prieur pour être toujours prêt à se jeter dans les rangs des braves, la présidait avec un fusil à deux coups au lieu de sonnette. Le trouble, la discussion, la discorde, l'anarchie, les massacres se disputoient cette malheureuse ville ; tout étoit en combustion autour de l'assemblée électorale inébranlable dans sa résolution de remplir son but. Prieur quittoit souvent la tribune pour voler au secours des victimes, quelles qu'elles fussent ; souvent il y courut le danger de perdre vie. Un jour, entre autres, où il défendit jusqu'à la dernière extrémité un chanoine traîné à la maison commune pour avoir refusé de prêter serment, il était perdu sans le secours d'une compagnie de jeunes volontaires bretons qui le sauvèrent en l'entourant de leurs armes protectrices.

De retour à Châlons, exposée, comme Reims, aux agitations occasionnées par l'approche des armées ennemies, il y concourut, avec toutes les autorités et les membres du Corps législatif, Prieur-de-la-Côte-d'Or et autres qui y étoient alors : à sauver le régiment de Salm-Salm, à sauver 800 à 900 prisonniers prussiens et autrichiens ; à pourvoir aux subsistances de l'armée rassemblée sous les murs de Châlons, à y rétablir la discipline ; enfin à envoyer à Dumouriez 20 000 à 30 000 volontaires encadrés dans l'armée de15 000 hommes déjà aguerris amenés du camp de Maulde par le général Beurnonville.

Le 19 septembre, il partit de Châlons pour la Convention nationale."

La bataille de Valmy a lieu le lendemain 20 septembre 1792...

Il est évident que la Prusse était informée des troubles que signale Prieur de la Marne. Elle savait aussi que l'armée française était affaiblie et pensait que, jusqu'à Paris, l'invasion ne serait qu'une promenade militaire.

Pour contrer cette armée, Dumouriez gagne le défilé de Grand-Pré en Argonne mais, les Autrichiens passent par le défilé de la Croix-au-Bois et poursuivent leur avance sur Paris. Craignant d'être tourné par l'ennemi, Dumouriez franchit l'Argonne et vient se poster près de Ste Menehould. Il est rejoint par l'armée de Kellermann qui prend position sur la butte du moulin de Valmy.

Le roi de Prusse oblige alors Brunswick à faire demi-tour pour attaquer. Il s'agit là, très certainement d'une erreur tactique car les armées françaises étant statiques, les Austro-prussiens auraient pu poursuivre sans difficulté leur avance sur Paris et, à Valmy, les belligérants sont dans cette situation paradoxale : les troupes de Brunswick tournent le dos à Paris alors que les Français lui font face !

Le combat commence par une violente canonnade puis, sous la pluie, les Prussiens montent à l'assaut. Kellermann sait très bien que, face à cette armée parfaitement entraînée, ces jeunes volontaires n'ont aucune chance et, pour leur "remonter le moral", il leur fait pousser le cri *"Vive la Nation !"* et entonner *"La Marseillaise"*. Stupéfaits par ce qu'ils croient être l'expression d'une armée prête "à en découdre", les Prussiens qui ne s'attendaient qu'à une débandade, battent purement et simplement en retraite !

de gauche à droite :

1 - Fiffres des mousquetaires de Hulsen
2 - Grenadier du 1er bataillon de la Garde
3 - Hussard de Lussow
4 - Fusilier Prince Henri
5 - Canonnier (de dos)
6 - Hussard de Zieten
7 - Officier, regt des dragons Bayreuth (de dos)
8 - Caporal des gardes du Corps
9 - Officier supr. regt Lerchenfeld
10 - Caporal grenadier Royaux
11 - Grenadier 1er regt de Phull
12 - Mousquetaire regt Prusse Royal (de dos)
13 - Ss-lieutenant grenadiers Garde du Corps
14 - Soldat regt Towarzi
15 - Chasseur à cheval Prince Paul
16 - Caporal regt du Roi (de dos)
17 - Grenadier regt de Courbière (de dos)
18 - Soldat regt du Corps

La canonnade avait fait à peine 500 morts (200 Français et 300 Prussiens) mais l'impact de cette victoire fut considérable car il galvanisa le moral des 45 000 hommes que Prieur de la Marne avait réussi à réunir pour organiser la résistance.

"*Dans ce lieu et de ce jour date une ère nouvelle dans l'histoire du monde et vous pourrez dire : j'y étais !*" (Goethe)

Cette déroute de l'armée prussienne — la meilleure d'Europe — est restée une énigme. On a dit que les Prussiens s'étant gavés de pommes et de raisins verts avaient été pris de coliques à l'instant de l'assaut. On a dit également que des tractations secrètes avaient eu lieu entre Danton, Dumouriez, Kellermann et Brunswick (Tous Francs-Maçons) et que Danton aurait offert le diamant bleu de la Toison d'Or à Brunswick pour qu'il ne fasse qu'un semblant de combat et quitte la Champagne. De fait, cette pierre fut retrouvée sur lui lorsqu'il fut tué en 1806...

Le 24 septembre, Prieur de la Marne retourne en mission dans la Marne. Ses inspections font l'objet de plusieurs rapports dont un "*Rapport des opérations administratives des citoyens Carra, Sillery et Prieur, Commissaires de la Convention nationale à l'armée du Centre par P.L. Prieur, Député du Département de la Marne à la Convention nationale ; Imprimé par ordre de la Convention nationale*".

Dans ce rapport, Carra rend compte de la partie politique, Sillery de la partie militaire et Prieur, qui conduit la mission, veille sur l'administration. Ils profitent également de leur mission pour proclamer l'abolition de la royauté décretée le 10 août 1792.

Bien qu'enveloppé dans les phrases emphatiques propres au style de l'époque, ce rapport montre parfaitement l'état de délabrement de l'intendance militaire.

Il permet aussi de juger de l'autorité dont les commissaires disposent face aux chefs militaires.

"*A la Ferté-sous-Jouarre, vos commissaires ont rencontré le commandant du 9e bataillon de Seine-et-Oise... ce commandant se rendoit à Paris pour demander l'ordre de faire joindre son bataillon à l'armée de Reims. Vos commissaires... l'ont autorisé à faire marcher son bataillon sur Reims.*"

"*D'Etain, vos commissaires... s'étoient rendu au camp de Vaudoncourt... ont vérifié de nouveau l'état des souliers et de l'habillement de l'armée ; objets d'autant plus interessans, que les chemins étoient impraticables et le temps froid et pluvieux... il étoit urgent... de faire travailler à la fabrication des capotes... et sur-tout à la fabrication des souliers de meilleure qualité que ceux qui étoient fournis.*"

"*Vos commissaires vous ont déjà rendu compte... surtout de la mauvaise qualité des souliers...*

Le pain dans son ancien état excitoit quelques réclamations ; mais depuis que l'on ôte 15 livres de son par quintal de farine, le pain est de meilleure qualité.

... la viande fournie à l'armée de Kellermann étoit de bonne qualité.

Les chevaux d'artillerie et ceux destinés aux caissons qui transportent le pain, leur ont paru bons et en bon état. Les chevaux que l'on appelle de peloton, et qui sont destinés à porter les tentes, sont d'une très petite espèce... il seroit plus commode et moins dispendieux, que les tentes fussent... transportées sur des voitures

... souvent les soldats avoient manqué de paille, et même de tentes,... Il seroit bien utile que l'on pût trouver un moyen de procurer un coucher sain dans les tentes... Ajoutez que la paille est mouillée dans le transport... et qu'alors elle est plus nuisible qu'utile.

"*Vos commissaires se sont rendus à Ste Menehould où étoit le quartier-général de Dumouriez... (ils) portèrent ensuite leur attention sur l'administration de cet hopital ; ils les blessés n'avoient pour lit qu'une renfermoit s'écartant... leurs membre terre pour se reposer... Vos commiss aux habitants du pays les matelas falloit vingt-quatre. Les habitants de de les fournir*".

"*Ils pensent que cette mesure pou en accordant aux citoyens une auroient le double avantage de pr d'éviter à la Nation les dépenses qu transport*".

"*Ils ont appris qu'il seroit bien utile portât un œil très attentif sur le tran sont obligés d'aller chercher à plus d sont nécessaires. Le premier devoir... qui n'augmentent pas leurs blessures indispensables pour ceux qui ont q*

Prieur de la Marne et ses collègue dommages subis par les habitants effets.

"*Vos commissaires pensèrent qu'il heureux habitants... et... fournir à un Suippes) qui manquait de... subsista qui n'étoient pas nécessaires à l'a général du département de la Marne champ toutes les mesures necessair des habitants, au rétablissement de salubrité de l'air et des eaux, que laissant sur la terre, ou en jetant dans puits, les cadavres des chevaux qu*

Sur la route de Ste Menehould à Sui villages... on reconnaissoit leurs tra qu'ils avaient exercés sur les chau

Plus de la moitié du rapport (13 pag au fait que de nombreux habitants d pactisé avec les émigrés, en particu honte étoit peinte sur le visage de Marne précise de plus dans ses no avaient offert des bouquets et des b ce à quoi celui-ci aurait rétorqué "O est dans un pays, tous les habitant

Le 30 octobre 1792, Prieur de la M

MISSIONS AUX AR

De retour à la Convention nationale, chacun un compte séparé de leur **soldats et les voitures suspend reconnues nécessaires et adopt**

Prieur défend les membres de la d'intelligence avec l'ennemi mais d livré aux troupes des souliers co carton.

...; ils remarquèrent avec chagrin que ...une paillasse, et que la paille qu'elle ...mbres fracturés ne trouvoient que la ...missaires... requirent sur-le-champ... ...les necessaires aux blessés : il en ... de Ste Menehould... s'empressèrent

...roit être autorisée par un decret qui, ...indemnité lorsqu'ils l'exigeroient, ...procurer des matelas aux blessés, et ...qu'exigeroient leur acquisition et leur

...tile à l'humanité, que la Convention ...transport des blessés... des soldats ...lus de dix lieues les secours qui leur ...oir... est de leur procurer des voitures ...ures et des chariots suspendus sont ...nt quelque membre fracturé."

...ègues sont également attentifs aux ...nts et s'efforcent d'en atténuer les

...u'il fallait venir au secours des mal- ...à un village (entre Ste Menehould et ...istances, trois-cents rations de pain ...à l'armée, ils écrivirent au Conseil- ...rme et le requirent de prendre sur-le- ...saires pour pourvoir à la subsistance ... de la culture de leurs terres, et à la ...ue les émigrés avoient infectés, en ...ans les fontaines, les ruisseaux et les ... qui étoient morts en nombre".

...Suippes *"ils ont parcouru... différents ... traces (aux émigrés) aux ravages ...aumières des cultivateurs"*.

...pages sur 21) est ensuite consacrée ...ts de la Moselle et de la Meuse ont ...rticulier à Longwy et Verdun *"où la ...de tous les habitants"*. Prieur de la ...notes que les jeunes Verdunoises ...s bonbons au prince de Brunswick, *..."Que faites-vous ? Quand l'ennemi ...ants doivent être en deuil !"*

...a Marne est de retour à Paris.

...ARMEES EN 1793

...ale, les trois commissaires rendirent ...ur mission. **Les capotes pour les ...endues pour les blessés furent ...ptées par l'armée.**

...a municipalité de Verdun suspects ...énonce les fournisseurs qui avaient ...dont la semelle intérieure est en

Depuis le 24 septembre 1792, des conflits internes opposent les "Girondins" et la "Montagne". Leurs attaques se portent sur Marat, responsable des massacres de Septembre, sur Danton et Robespierre accusés d'aspirer à la dictature.

Carra et Sillery sont condamnés. Kellermann est traduit devant le tribunal révolutionnaire mais il est sauvé par Prieur. Lui-même est dénoncé mais, défendu par Lasource, son affaire n'aura pas de suite.

C'est dans cette ambiance de suspiscion qu'il vote la mort sans appel ni sursis de Louis XVI (exécuté le 21 janvier 1793) et qu'il prend une part active à l'organisation du Tribunal révolutionnaire où il siège comme suppléant. Toutefois, pour une raison qui nous échappe, il réfutera cette dernière assertion dans ses "notes et souvenirs".

Le 29 mars 1793, il est nommé membre du Comité de Défense Générale — comité qui, d'ailleurs, ne fonctionnera jamais — et envoyé en mission avec Bourbotte et Julien à Orléans où des troubles ont éclaté.

Une vision schématique de l'Histoire fait accroire que les insurrections de 1793 contre le gouvernement révolutionnaire sont essentiellement d'origine vendéenne. S'il est vrai que c'est en Vendée que l'armée contre-révolutionnaire sera la mieux organisée, il n'en reste pas moins que la guerre civile déclenchée par les "Girondins" alliés aux "Royalistes" va éclater dans de nombreux départements. Ce sera le cas en Lozère, dans les régions de Montauban, Bourges, Besançon, Dijon, Grenoble, en Corse et en Normandie où se lève une armée de 4 000 hommes. Ces révoltes sont confortées par les victoires des coalisés : Mayence et Valencienne sont aux mains des Autrichiens, les Anglais marchent sur Dunkerque, les Prussiens sur Wissembourg, Toulon est livré aux Anglais, la Sardaigne se prépare à envahir la Savoie et les Espagnols sont en Roussillon. Elles sont également entretenues par la crise économique, l'effondrement de l'assignat, les disettes, la levée constante de "volontaires" et les menées des prêtres "réfractaires" auprès d'une population rurale traditionnellement religieuse.

Par décret du 30 avril, Prieur de la Marne, Le Cointre, Prieur de la Côte d'Or et Romme sont envoyés en mission le 10 mai *"dans les départements de la ci-devant Normandie"*. Arrivés à Caen, les deux premiers sont "enlevés" par la garde-nationale et enfermés dans la citadelle de la ville. Pierre-Louis Prieur et Lecointre échappent à cet enfermement car ils se trouvaient à Granville mais, lorsqu'ils se rendent à Coutances *"ils y sont paralysés dans leurs fonctions... les administrateurs des départements de la Manche ont des égards pour eux ; ils quittent le pays et se rendent à Rouen... où ils reprennent leurs fonctions."*

Prieur est de retour à Paris en début juillet. Le 10, il est élu au Comité de Salut public avec Couthon, Saint Just, Herault de Séchelles, etc... en remplacement de certains modérés et de Danton qui ont été éliminés. Robespierre entre au Comité le 27, Prieur de la Côte d'Or et Carnot le 14 août, Billaud-Varenne et Collot d'Herbois le 6 septembre. Le Grand Comité de l'an II, avec ses 12 membres est constitué ; il sera présidé par Robespierre. Lindet, Prieur de la Côte d'Or et Prieur de la Marne dirigent l'administration militaire, les fabrications de guerre et les transports mais, dans ce comité où l'égalité et la solidarité sont de rigueur, les charges sont fréquemment partagées et Prieur aura aussi à s'occuper, quelques fois, des finances, des cultes et avec Jean Bon Saint André, de la marine.

Le 2 août 1793, un décret charge Prieur de la Marne, Jean Bon Saint André et Lebas de faire transférer 30 000 hommes des armées des lignes du Rhin, de la Moselle et des Ardennes à l'armée de Houchard pour se poster sur Dunkerque. Cette mission fera l'objet d'un *"Rapport fait à la Convention Nationale par les citoyens Prieur de la Marne et Jean Bon St André, relativement à la mission dont ils avoient été chargés, par decret du 2 août, auprès des armées, imprimé par ordre de la Convention Nationale."*

Ils vont particulièrement insister sur les abus, l'incompétence des chefs et l'état déplorable dans lequel se trouvent les armées.

Rapport sur la mission dans la Marne

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

FAIT A LA

CONVENTION NATIONALE,

PAR les citoyens PRIEUR de la Marne, & JEAN-BON ST. ANDRÉ,

Relativement à la mission dont ils avoient été chargés, par décret du 2 août, auprès des armées;

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

CITOYENS,

Après la prise de Mayence, de Condé & de Valenciennes, vous jugeâtes qu'il étoit convenable d'envoyer auprès des armées deux de vos membres, qui le fussent aussi du comité de salut public. L'objet de leur mission extraordinaire étoit de concerter avec les généraux & les repré-

A

Rapport sur la mission de Vendée

CONVENTION NATIONALE.

RAPPORT

DE

HENTZ ET FRANCASTEL,

SUR leur mission près l'armée de l'Ouest, conjointement avec leurs collègues Garrau *&* Prieur, *délégués près la même armée.*

IMPRIMÉ PAR ORDRE DE LA CONVENTION NATIONALE.

NOUS allons démontrer que nous avons employé tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour terminer à jamais la malheureuse guerre de la Vendée. Nous parlerons sans haine, sans passion, sans affection locale: nous nous reposons sur la justice de la Convention; nous espérons même que ceux qui ont pu être prévenus contre nous par des rapports ou par des plaintes de quelques individus que des mesures

Rapport sur la mission en Bretagne

RAPPORT

DES

OPÉRATIONS FAITES A VANNES,

PAR

PRIEUR (DE LA MARNE),

REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

ET MARC-ANTOINE

JULLIEN,

COMMISSAIRE DU COMITÉ

DE SALUT PUBLIC

DE LA CONVENTION NATIONALE.

UNE régénération heureuse vient de s'opérer dans la ville de Vannes: il importe que les circonstances, qui ont précédé et suivi cette régénération, soient connues, et que bientôt elle

A

"La garnison de Mayence étoit... forte de 15000 hommes... Cette armée venoit de passer à Metz... leurs vêtements n'étoient pour la plupars, que des lambeaux bizarrement ajustés, & qui ne suffisoient pas à couvrir leur nudité... Nous donnâmes ordre... de faire passer sur-le-champ... 3000 habits, autant de souliers, de bas, de vestes et de culottes. C'étoit bien peu pour 15000 hommes déguenillés".

"Nous vinmes à Nancy : la légion de la Moselle composée de deux parties bien dissemblables, l'une cavalerie, ou plutot destinée à l'être, car elle n'a pas de chevaux ; l'autre infanterie composée d'environ 600 hommes presque tous déserteurs prussiens."

"La pénurie des armes fixa aussi notre attention. Cinq mille mousquetons excellens se trouvoient dans l'arsenal de Metz : ils pouvoient suffire au service de la place en y adaptant des baïonnettes. Nous en donnâmes l'ordre."

"En passant à Stenay, nous vîmes avec douleur le onzième régiment de chasseurs à cheval dans un état de délabrement presque inconcevable".

"Sedan nous présenta un germe de trouble qui nous affligea... Les fortifications de Sedan nous parurent dans un état de délabrement alarmant, vu la proximité de l'ennemi".

"La manufacture de Charleville fut pour nous un grand sujet d'étonnement. Là, nous trouvâmes des armes amoncelées, &, pour ainsi dire, point d'ouvriers pour les mettre en état de servir. 8000 vieux fusils, bons à réparer ; 37000 fusils de rempart, aussi à réparer ; 19000 fusils à monter ; des platines, des bois & autres pièces en proportion ; en tout 64000 fusils formoient cet amas presque entièrement négligé. Nous y vîmes aussi des pistolets, des mousquetons, des carabines mais en petite quantité. Des abus de tous genres arrêtoient l'activité de cette manufacture... nous mîmes en réquisition tous les ouvriers du département des Ardennes... les fers d'Orvald... les forges de Chauvency & d'Aigny... Nous fîmes verser dans les mains de la municipalité une somme de 4000 liv. pour dépenses particulières & secrètes."

"L'état de Péronne ne fut pas pour nous plus satisfaisant que celui de la manufacture de Charleville... Des canons & des caissons étoient sans ordre sur des tas de paille, formant un magasin d'approvisionnement placé sur un bastion. On ne peut pas pousser plus loin l'insoucience & la mauvaise volonté... La mésintelligence qui règne entre le commandant de la place & toutes les autres autorités civiles et militaires doit contribuer à ce désordre."

"Une observation générale... c'est qu'il règne un malheureux système d'inertie... Ils appellent ce système défensif & ils s'efforcent de couvrir sous des expressions militaires... leur incapacité ou leur perfidie... il en est à quelques égards de la tactique comme de la médecine & que dans l'une comme dans l'autre les adeptes en font beaucoup accroire au vulgaire."

"On se plaint, & avec raison, des états-majors. Quelques-uns des officiers qui les composent sont bons. La masse en est mauvaise."

"Donnez-moi un général capable... Ce général ne laissera pas ses forces éparses & dispersées, il en formera des masses aussi importante que sa situation le permettra : ... il se portera dans tous les points avec ses armées, sa marche rapide atteindra l'ennemi par-tout où il sera... Espérons que le général Houchard se conduira d'après ce principe... à la vérité nous manquons de cavalerie..."

"L'or et les promesses des puissances étrangères agissent pour tout corrompre... Par-tout le peuple est bon... mais les gros propriétaires, les fermiers des ci-devant moines et des ci-devants émigrés...

Lettre du 1er août 1792 an 4 de la Liberté sur les subsistances et le logement des Volontaires.

Lettre du 3 septembre 1792 annonçant la chute de Verdun et demandant de n'envoyer que des hommes armés sur Sainte-Menehould.

Rapport sur l'équipement des volontaires à Soissons.

fournissent plus volontiers des denrées à l'ennemi qui les paie en or, qu'à la République qui les paie en assignats..."

"Mais les êtres les plus coupables,... ce sont les administrateurs des subsistances, charrois, &c., & la nombreuse et insolente cohorte de leurs commis & de leurs valets... les armes fastueuses dont ils se décorent par vanité... tandis que notre cavalerie manque des sabres."

"Nos collègues auprès des armées du Nord nous ont remis des sabres trouvés dans l'arsenal de Douai qui sont de si mauvaise qualité qu'ils deviennent... une arme inutile & même dangereuse."

"A Sedan nos collègues ont découvert un accaparement de cuirs de la valeur de plusieurs millions fait par des administrateurs militaires... Dans la même ville les fosses des tanneurs sont remplies de cuirs, qui y sont enfouis... pour les dérober à vos besoins".

Ce rapport est suivi par la transcription de 41 pièces justificatives qui confirment les ordres donnés par Prieur de la Marne et son collègue aux autorités qu'ils ont rencontrées. Quelques-unes de ces pièces nous apportent des informations complémentaires, ainsi :

"N° 25 - Metz, le 12 août 1793, l'an I de la République une & indivisible

Les Représentants du Peuple près les armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle & du Rhin
Autorisent le directeur de l'arsenal à requérir trente forgeurs, dix serruriers, cinquante charrons & dix charpentiers...

N° 30 - Article Premier
Il fera établir dans la ville de Metz, une fonderie de canons, obusiers, mortiers, & autres pièces d'artillerie...

Article XI
Les citoyens qui seroient notoirement connus pour avoir en leur possession des cuivres inutiles, seront requis de les porter au dépot ;...

Article XII
Les matières de cloche et de cuivre seront délivrées aux fondeurs...

Le 21 août, les deux représentants du peuple étaient à Arras, terminaient leurs opérations et rentraient à Paris.

Nous n'avons pas mentionné la Conférence de Bitche où Pierre Louis Prieur et Jean Bon St André ont arrêté les mesures permettant le transfert des troupes vers l'armée de Houchard, but principal de leur mission. Celle-ci eut lieu dans la ville de Bitche alors en état de siège les 8 et 9 août 1793.

"Se sont réunis les Représentants du Peuple, Milhaud, près l'armée du Rhin, Soubrany, Richaud & Ehrmann, près l'armée de la Moselle, Guyardin & Lacoste, adjoints aux armées de la Moselle et du Rhin.

Jean Bon St André & Prieur de la Marne, envoyés près les armées du Nord, des Ardennes, de la Moselle et du Rhin.

Les généraux Bauharnais, général en chef de l'armée du Rhin ; Schawenbourg, général en chef de l'armée de la Moselle ; Pully, d'Hedouville & Guenaud généraux de la même armée de Moselle."

Malgré leur bonne volonté et face à l'évidence, nos deux commissaires ne purent réunir les 30 000 hommes souhaités et, à la question :

"Quelle quantité de troupes est-il possible de fournir à l'armée du Rhin ? Les généraux ont répondu à l'unanimité que l'on pouvoit tirer environ 12000 hommes."

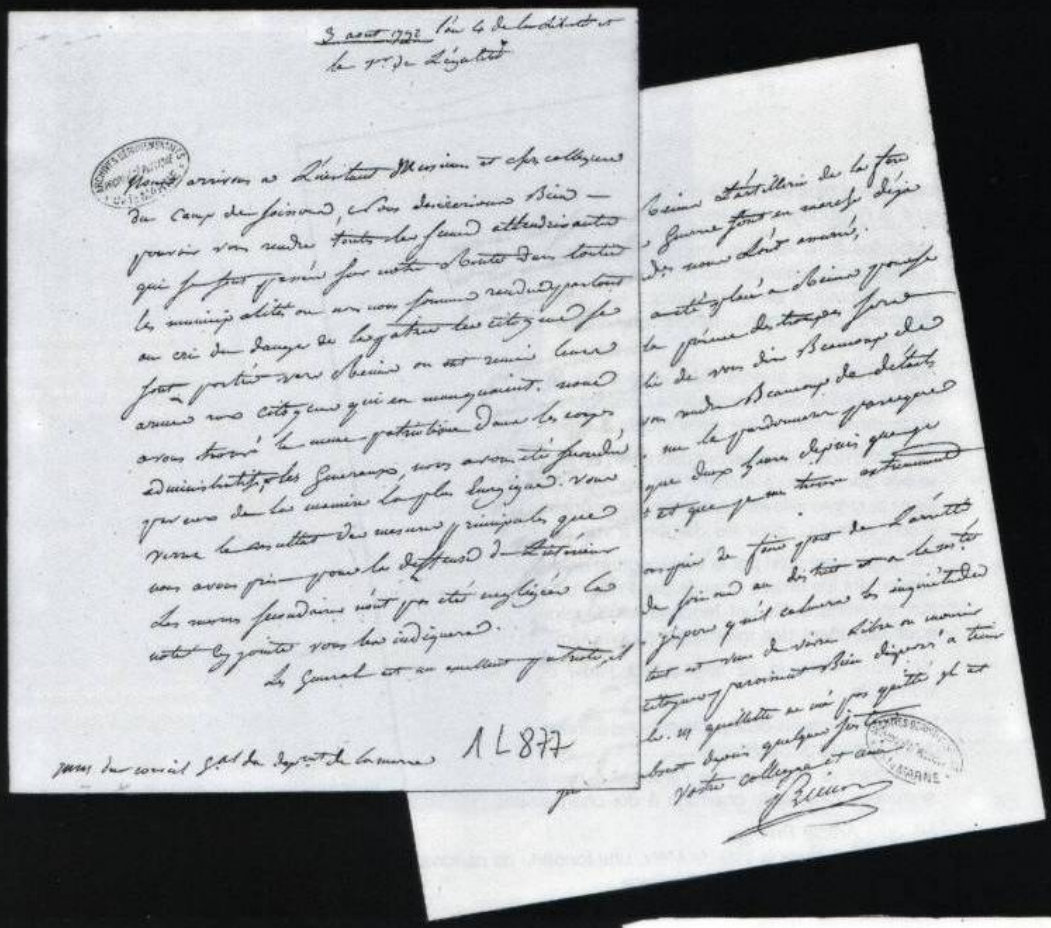

Rapport du 3 août 1792
sur le camp de Soissons.

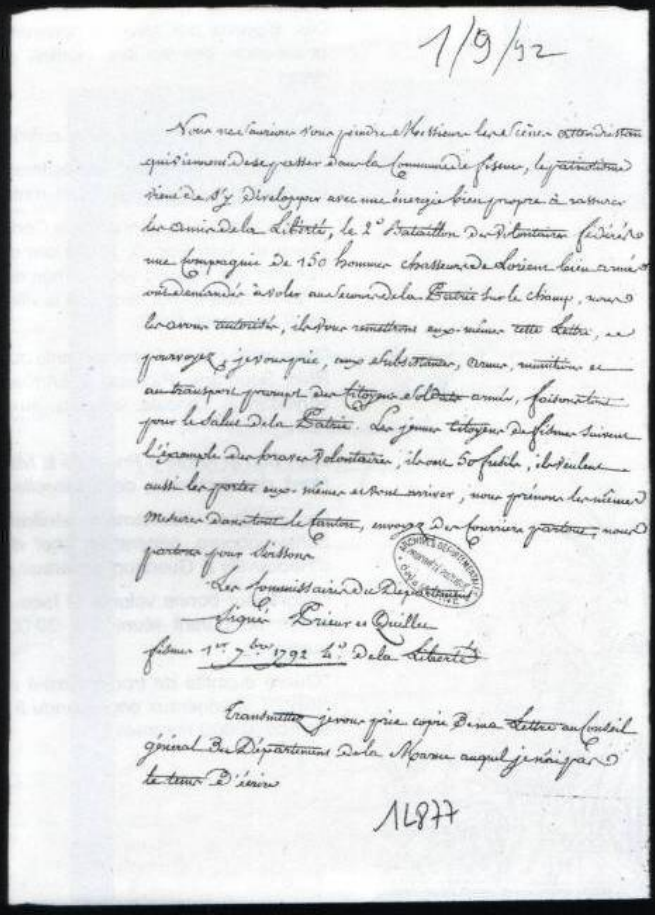

Rapport du 1er septembre 1792
sur la ville de Fisme.
Ce courrier n'est pas de
la main de Prieur.

Bien qu'étant avocat et n'ayant — en principe — aucune formation militaire, Prieur de la Marne fait preuve, avec Jean Bon St André d'un sens aigü de l'organisation des armées et semble avoir eu des conceptions de la défense en avance sur son temps. En effet, alors que la tactique habituelle était de se retrancher en attendant le choc avec l'ennemi, Prieur prône la guerre de mouvement avec des offensives rapides menées par la cavalerie et, l'opposition de ces deux principes tactiques nous rappelle, curieusement, celle qui fut à l'ordre du jour... en 1940 !

Prieur de la Marne est également très attentif à l'équipement et au moral des soldats ainsi qu'aux secours humanitaires à apporter aux blessés.

Si nous avons volontairement omis de citer les phrases dityrambiques — et stéréotypées — qu'il transcrit dans ses rapports pour souligner l'ardeur révolutionnaire des hommes de troupe, "*ces hommes simples et courageux qu'on a voulu flétrir par la dénomination de sans-culotte*", c'est qu'elles n'apportent rien qui puisse permettre de mieux cerner le caractère du personnage.

Jean Bon St André et Prieur de la Marne étaient de retour à Paris depuis un mois quand — presque jour pour jour — le 22 septembre puis le 30, deux arrêtés du Comité de Salut Public, confirmés par décret de la Convention du 4 octobre, donnent aux deux représentants, la direction des opérations militaires en Vendée et Bretagne avec, selon la formule de l'époque "*les pouvoirs les plus étendus*", c'est-à-dire les pleins pouvoirs.

Ce n'est, hélas, pas la campagne la plus glorieuse des armées républicaines — loin s'en faut — et Prieur, dans les notes qu'il rédige à la fin de sa vie, tente de se justifier en insistant sur son action "humanitaire", laissant aux autres le soin d'endosser les massacres...

Les Vendéens sont entrés en rebellion dès 1791. Les décrets pris contre le clergé puis, en 1793, la levée obligatoire de "volontaires" (la conscription nationale est décrétée le 20 février 1793) sont deux grandes causes de cette révolte qui gagnera rapidement la Bretagne et selon la comtesse de la Bouère "*Le moment du tirage au sort facilitera l'explosion, ce fut l'étincelle*".

Pour bien comprendre ces mouvements, il faut retenir trois points importants :

Vendéens et Bretons sont, par culture, profondément religieux et très attachés à leurs prêtres — même si l'Eglise leur reproche une certaine forme de paganisme.

La France — y compris sous l'autorité royale — ne s'est jamais intéressée à cette région que pour ses ports militaires. Les villageois, paysans, bourgeois et notables se trouvent donc dans la dépendance directe d'une noblesse locale et il s'est formé un tissu social basé sur le respect mutuel des valeurs établies. Cette situation particulière fait que ce sont les paysans qui élisent — *démocratiquement* — les généraux et choisissent les officiers qu'ils jugent aptes à les encadrer pour combattre les "bleus" !

Enfin cette population parle "*un idiome barbare et incompréhensible*", **la langue bretonne,** que seuls les nobles et les prêtres locaux peuvent saisir. Prieur prendra conscience de cette incommunicabilité de langage et l'exprimera, à sa manière, dans un discours à la Convention le 10 frimaire an II où il souligne "*le manque d'instruction des Bretons qui les rend perméables aux idées contre-révolutionnaires*".

Notre propos n'étant pas l'étude approfondie de la "Chouanerie", nous pensons que cette schématisation permettra d'en mieux saisir les causes et, par avance, nous demandons aux historiens de bien vouloir nous pardonner ce "survol" qui, par son laconisme, manque de rigueur.

Pour ce qui concerne les massacres et les atrocités — qui furent commises dans les deux camps — il nous faut également replacer les

évènements dans la "civilisation" de l'époque et ne pas oublier qu'en cette fin du XVIIIe siècle, les décapitations à la hache ou par la "guillotine", les pendaisons et toutes les exécutions de condamnés sont, non seulement publiques mais qu'elles attirent des foules souvent considérables et que l'on s'y rend "en famille".

Un phénomène d'ordre psychologique permet également d'expliquer les réactions des "*bleus*" face aux "*chouans*" :

Les volontaires de la République sont envoyés en Vendée et Bretagne avec pour mission d'y "rétablir l'ordre" mais, sur le terrain, ils se trouvent confrontés à de véritables corps d'armée formés d'hommes résolus et bien encadrés par des officiers de valeur. De plus, les "chouans", qui ont une connaissance parfaite du milieu, organisent des opérations "commandos" et tendent des embuscades meurtrières, ce "*qui-vive*" permanent entraîne fatalement une exaspération qui ne peut que conduire à un désir de vengeance avec tous les excès que celui induit.

Il faut donc comprendre que ce que nous considérerions aujourd'hui comme un "crime contre l'humanité" n'apparaissait, en son temps, que comme un "*regretable excès*".

Ce qui, soit dit en passant, n'excuse rien.

Sur ces guerres de Vendée et Bretagne, nous avons les "*Notes autobiographiques*" de Pierre Louis Prieur, un "*Rapport de Hentz et Francastel sur leur mission près l'armée de l'Ouest, conjointement avec leurs collègues Garrau & Prieur, délégués près la même armée, imprimé par ordre de la Convention nationale*" et un "*Rapport des opérations faites à Vannes par Prieur (de la Marne) Représentant du Peuple avec Marc Antoine Jullien commissaire du Comité de Salut Public de la Convention nationale.*"

Précisons que les faits rapportés ont été avalisés et signés par Prieur même si, plus tard, il réfutera certaines allégations publiées dans la "*Biographie de Leipzig*".

"*Nous allons démontrer que nous avons employé tous les moyens qui étoient en notre pouvoir pour terminer à jamais la malheureuse guerre de Vendée... Le récit que nous allons faire n'est pas notre seule justification ; elle est celle de nos collègues Garreau surtout & Prieur avec lesquels toutes les mesures ont été concertées, qui ont tout vu, tout su comme nous, avec nous...*"

"*Charrette n'avoit pas passé la Loire, & il avoit sous ses ordres de 8 à 10 mille hommes ; d'autres chefs, à la tête de leur troupe tels que Sapino, Bérard, Marigni, La Catiliniere, & autres, tous ces brigands, la Roche-Jaquelin lui-même, qui repassa ensuite la Loire avec au moins quinze cents hommes, n'ont jamais cessé de se battre...*"

"*Ce qui prouve que tel étoit les choses, c'étoient les ordres continuels du comité de salut public & le vœu de toute la République d'exterminer jusqu'au dernier des brigands, de ne leur laisser ni quartier ni relâche... La pensée d'une amnistie étoit odieuse.*"

"*... que longtemps on ne pourroit voyager dans ce pays qu'en caravane, que l'entêtement de ces gens étoit invincible, qu'il n'y auroit de moyen de ramener le calme dans ce pays qu'en faisant sortir tout ce qui n'étoit pas coupable,... & en exterminant le reste, qu'en le repeuplant le plutôt possible de républicains...*"

"*Ils ont des rassemblements remarquables & continuellement sous les armes. L'un est sous les ordres de Charette fort de 5 à 8000 hommes ; l'autre sous les ordres de Stoflet, de 1500 à 2000 hommes... Ils ne quittent guère les forêts ; ils ont des espions disséminés qui les instruisent de tout ce qui se passe chez nous... la poudre... ce sont les femmes... qui la viennent chercher dans l'intérieur de la République.*"

"Les moulins à vent qui abondent sur toutes les hauteurs leur servoit de signaux ; jamais ils ne tournent là où nous sommes, & à notre approche les ailes agissent d'une manière convenue... c'étoit pour eux un télégraphe qui ne les a jamais trompés."

"Les décrets de la convention... portent que les repaires des brigands, les fours, les moulins seront incendiés ; que les femmes, les enfants, les vieillards seront ramenés sur le derrière de l'armée... Quant aux femmes & enfants... les tribunaux distingueront les coupables & il sera pris sur le reste le parti que la convention jugera convenable."

"Cette battue dans la Vendée, a dit le général Turreau, fut une grande destruction de brigands. Ceux qui l'accusent, prétendent que ce sont des citoyens paisibles qu'il a immolés. Au dire du général, elle a incendié un grand nombre de repaires de brigands ; ceux qui l'accusent, prétendent que ce sont les maisons des bons citoyens qu'il a fait brûler. On soutient que des femmes, des vieillards ont été massacrés, que des enfants ont été mis au bout des baïonnettes ; on parle d'un ordre donné au général Moulin, de massacrer, de tuer tout sur son chemin ; on parle d'une municipalité en écharpe, qui a été égorgée par ordre d'un général...

L'odieux de ces faits, s'ils sont vrais, ne retombe pas sur nous-même... puisque nous avons voulu destituer Turreau aussitôt que nous l'avons connu, nous l'avons jugé orgueilleux, peu capable."

"Mais pourquoi garde-t-on le silence sur les barbaries des brigands ? Long-temps avant notre arrivée, ils ne faisoient point de prisonniers... ils massacroient tout ce qui tomboit sous leurs mains. Les femmes se battoient comme les hommes ; seulement elles sont placées en seconde ligne, où elles poussent des cris affreux pour jeter l'épouvante. Après un combat,... elles vont aux blessés : elles brûlent les uns aux arbres, & mettent dans la bouche, les narines & les oreilles des autres des cartouches de poudre auxquelles elles mettent le feu... ils n'enterrent jamais ce qu'ils appellent les bleux."

Il est pour le moins étonnant que Prieur et ses collègues semblent ignorer la réalité des faits imputés aux "colonnes infernales" de Turreau puisque ce dernier a envoyé à ses commandants des instructions qui engagent à commettre tous les excès :

"Tous les brigands qui seront trouvés les armes à la main, ou convaincus de les avoir prises, seront passés au fil de la baïonnette. On agira de même avec les femmes, filles et enfants qui seront dans ce cas. Les personnes seulement suspectes ne seront pas plus épargnées. Tous les villages, bourgs, genêts et tout ce qui peut brûler seront livrés aux flammes".

Les remarques sur "les barbaries des brigands" sont tout à fait fondées mais, pour être objectif, Prieur aurait dû aussi mentionner celles commises par les "bleus" qui n'hésitaient pas à ouvrir le ventre des femmes enceintes pour tuer le fœtus à la baïonnette et dont le "jeu" le plus répandu consistait à introduire une cartouche dans le sexe des "femmes de brigands" et à y mettre le feu...

L'horreur était omniprésente dans les deux camps !

Malgré l'inflexibilité et la ténacité dont Prieur de la Marne fera preuve dans cette guerre, il faut reconnaître, à son honneur, qu'il appuiera de tout son pouvoir pour que cessent ces abominations et désavouera toutes les mesures dites "extraordinaires". Ainsi, lorsqu'il rencontrera, à Nantes, le général Carrier — tristement célèbre pour ses "noyades" — il lui dira que *"c'était sur le champ de bataille, c'est-à-àdire en combattant, qu'il fallait se défaire de ses ennemis !"*

Une autre fois il mentionne dans ses notes *"Joignez-vous à ces illustres guerriers, Sergent, chef d'un bataillon des braves enfants de*

Mort du Général Beaupuy à Château-Gontier
en septembre 1793, tableau d'Alexandre Bloch
(Paris-Salon, Ed. Bernard & Cie, 1888).

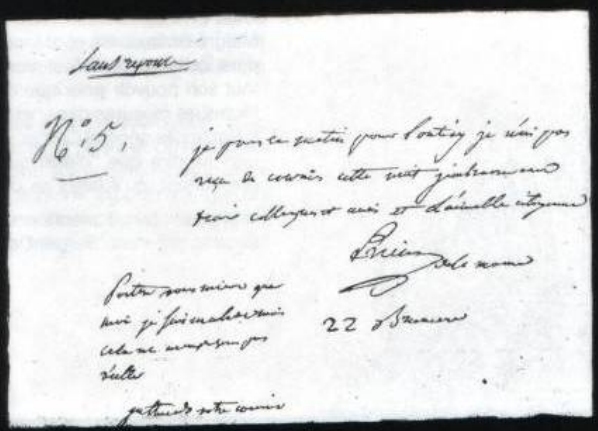

Courrier du 22 Brumaire
Prieur, bien que malade se rend à Pontivy.

l'Aube, et toi Chaperon, capitaine dans le même corps, vous qui vous rappeliez, sans cesse, avec tant de sensibilité, la préférence que je vous accordais, en confiant à votre garde plus de quatre-cents femmes vendéennes exposées au carnage, lors de la prise du Mans."

A ce propos, Gustave Laurent précise dans une notule un renseignement qu'il tient du lieutenant Hennequin du 1er bataillon de chasseurs

"Nicolas Anne Gabriel Sergent, commissaire national près le tribunal du district de Troyes, fut élu le 9 juillet 1793, capitaine de la 5e compagnie du bataillon de volontaires de l'Aube. Quant à Benoît Chaperon, il fut un des plus ardents promoteurs de la Révolution à Troyes ; il est mêlé à tous les actes, à toute la vie publique de l'époque, dans cette région de 1789 à 1793. Tous deux firent partie du bataillon de volontaires troyens destiné à la Vendée et levé à partir de juin 1793. Mais des huit compagnies de ce bataillon destinées à être dirigées sur Orléans et Tours au fur et à mesure de leur organisation, deux seulement prirent le chemin de la Loire. Les autres, plus tardivement mises sur pied, reçurent comme destination, en raison de l'insurrection girondine, la Normandie. Le bataillon primitif, ainsi scindé en deux, donna naissance à deux bataillons dits : 4e de l'Aube sous les ordres de Chaperon, et 6e de l'Aube sous les ordres de Sergent. Ils semblent ne s'être retrouvés qu'à la fin de 1793, au moment du mouvement convergent, sur Rennes des forces républicaines d'Angers et de l'armée des côtes de Brest, mouvement appuyé par la descente sur Avranches de l'armée des côtes de Cherbourg."

Prieur insistera plusieurs fois dans ses rapports et dans les directives qu'il donne aux officiers pour que les femmes, les enfants et les vieillards soient épargnés et déportés "*à l'interieur*" c'est-à-dire, hors des zones d'influence des Chouans.

"On parle de femmes tuées ; nos lettres, nos arrêtés portoient l'ordre de se conformer aux decrets à leur égard

Quant aux enfans, voici notre conduite : Francastel, l'un de nous, l'a rapportée dans sa lettre à la convention du 5 nivose

J'ai fait réunir dans un même local tous les brigands que leur âge tendre semble excuser & rendre susceptibles des impressions républicaines. Ils sont surveillés & soignés par des patriotes.

Ils ont été envoyés à notre collègue Jean Bon Saint André, pour être employés dans la marine."

Par contre il sera d'une extrême sévérité vis-à-vis des hommes et fera fréquemment fusiller les prisonniers.

Homme courageux, il n'hésitera pas à combattre et se retrouvera plusieurs fois sur les champs de bataille, notamment avec Marceau à Savenay où il profitera de la nuit pour faire évacuer et soigner plus de 600 blessés.

Dans le temps, la mission de Prieur de la Marne peut s'établir ainsi :

Le 4 octobre 1793, il est à Brest d'où il se rend à Vannes. Le 15 novembre (25 brumaire), il est à Dinan, participe à la défaite des Chouans à Granville et est témoin de celle des "bleus" à Autrain et Pontorson. Le 5 décembre (15 frimaire), les Chouans sont défaits à Angers et le 22 (2 nivôse) à Savenay. Le 3 janvier (14 nivose), l'Ile de Noirmoutier est reprise. Le pouvoir révolutionnaire est mis en place dans le Morbihan, en Loire Atlantique et dans le Finistère. Le 6 février (18 pluviose), Carrier ayant été destitué, Prieur se rend à Nantes où il tente d'apaiser les populations. En fin mai 1794, il rejoint Brest où il restera jusqu'au 6 septembre (20 fructidor).

LE DECLIN POLITIQUE ET L'EXIL

De retour à Paris, Prieur retrouve une capitale et une Assemblée bien changées. Robespierre a été arrêté le 29 juillet (9 thermidor) et guillotiné le lendemain à 18 heures avec vingt et un de ses fidèles

Brest, le 4 Thermidor l'an second de la République Française, une et indivisible.

AU NOM DU PEUPLE FRANÇAIS.

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ.

LE REPRÉSENTANT DU PEUPLE,

dans les Départemens maritimes de la République.

A L'agent National du District de

Par ma lettre en datte du 1er Prairial, je t'avais fait la demande de souliers pour nos déffenseurs de l'Armée Navale à Brest, et authorisé à mettre en réquisition les cordonniers pour donner chaque décade cinq paires de souliers qui auroient été envoyés par le district à l'agent Maritime de Brest.

Je suis bien surpris que cette mesure n'aye point été exécutée dans son entier.

J'attendois mieux de ton Civisme et de celui de l'administration.

Je t'enjoins donc ainsi qu'à elle de mettre ma réquisition à exécution dans son entier et dans le plus bref délai, comme aussi de la continuer avec la plus grande activité, les besoins de l'Escadre en chaussure étant urgens et nombreux.

Prieur (de la marne)

P. S. J'ai adressé successivement à l'administration du district des imprimés propres à propager l'Esprit dans toutes les Municipalités des arrondissemens de districts.

Je te charge expressément de veiller à ce que ces imprimés soient répartis partout également et de m'en rendre compte.

Lettre du 4 Thermidor
De Brest, Prieur exige des souliers pour la marine
et sermonne vertement l'agent national du district.

partisans dont St Just et Couthon et, si Prieur ne s'était pas trouvé à Brest à cet instant, il est certain qu'il aurait subi le même sort. On se contenta de l'évincer, ainsi que Jean Bon St André, du Comité de Salut Public le 2 août (13 thermidor). Son influence était encore semble-t-il très grande et les services qu'il avait rendus à la République firent réfléchir les Thermidoriens.

Le 2 octobre 1794 (11 vendémiaire an III), il fut nommé membre de la Commission des Colonies et réintégré le 15 au sein du Comité de Salut Public. Seul représentant de l'ancien comité, il s'occupe des "subsistances" et, à ce titre, tente de maintenir l'approvisionnement des grandes villes, dont Reims.

Le 22 octobre (1er brumaire) il est élu président de la Convention nationale et le journal le "*Courrier républicain*" dans un article du 12 novembre (22 brumaire) proclamera que, malgré son affiliation aux Jacobins, Prieur "*était un parfait honnête homme*".

Mais, Prieur, resté fidèle à ses opinions "montagnardes" se refuse à renier ses anciens compagnons et, le 3 février 1795 (15 pluviose), il est exclu du Comité de Salut Public.

Lors d'une séance du 20 mai (1er prairial) particulièrement houleuse et fertile en rebondissements, l'arrestation de Prieur et d'une douzaine d'autres députés est prononcée mais, alors que Bourdon de l'Oise demande que tous "*ceux qui viennent d'être décrété passent à la barre et que la force armée s'en empare*", Prieur réussit à s'esquiver.

"*On dit que dans la même nuit ils furent conduits au château de Taureau.*

Quant à Prieur, il s'était, heureusement pour lui, retiré dans son logement, — chez lui, rue Helvetius, vis-à-vis la rue Clos-Georgeot — où, ayant appris le décret d'arrestation prononcé contre lui, il dit : "Puisque je n'ai plus de fonctions à remplir, je vais me coucher ; demain on me rendra justice."

Au point du jour, on lui envoya un gendarme.

"Entre 8 et 9 heures, on le fit venir au Comité de Sureté générale, dont les membres eurent la générosité de le renvoyer chez lui avec un second gendarme."

Le 12 juin (24 prairial an III) "*Prieur de la Marne, qui était toujours resté dans son appartement, sous la surveillance de deux gendarmes, informé que la force armée devait venir l'enlever le même jour, attache au balcon d'une des fenêtres de son appartement, rue Helvétius, vis-à-vis la rue Clos-Georgeot, son écharpe tricolore de représentant du peuple, et, à l'aube du jour, saute dans la rue.*

Cette écharpe, agitée par le vent, fait amasser les passants et les habitants du quartier ! Les gendarmes s'éveillent, fond de vaines recherches !

Il n'y eut rien de statué sur son accusation.

Un journal annonça, dans le même temps, qu'il s'était donné la mort au Jardin des Plantes...

Les Conventionnels ayant été proscrits de Paris, au mois de germinal suivant, Prieur se retira dans une campagne située sur les confins de son département, entre Château-Thierry et la Ferté-Milon, où il s'occupa de l'éducation de deux enfants de la parente qui l'avait reçu chez elle."

"Ses malheureux collègues furent, le 29 du même mois, condamnés à mort. Tous se poignardèrent avec le même couteau... Trois moururent de leurs propres mains. Trois furent traînés mourants au supplice."

Quelque temps encore, sous le Directoire, comme ex-conventionnel non réélu, il est contraint de vivre chez cette parente puis il revient à Paris et se fait inscrire comme avocat près les tribunaux et plus tard à la Cour de cassation.

Il est désormais étranger à la politique mais ses amis tenteront de le faire élire aux élections législatives de l'an V (1796) comme candidat dans la Marne. Une loi du 14 frimaire an V le déclara exclus de ces fonctions. En novembre 1797 (brumaire an VI), Poulain de Boutancourt le proposa lors du renouvellement de l'administration centrale de la Marne. En nivôse an VI, des amis cherchèrent à le faire nommer agent forestier en Belgique. D'autres le proposèrent comme commissaire central (= Préfet) du département de la Marne en l'an VI puis en l'an VII. Toutes ces propositions échouèrent et il semble même que Prieur ne fit rien pour faciliter ces candidatures, sans doute avait-il perdu toute illusion quant à l'instauration d'une véritable république démocratique, égalitaire et fraternelle...

Le 6 juillet 1799 (18 messidor an VII), il fonde un club démocratique "*La Société du Manège*" avec d'anciens révolutionnaires dont Drouet, Lepelletier, Audouin, Massin, le général Augerrau,... Il en est le vice-président mais, le 14 août (27 thermidor), Fouché fait fermer ce club sous prétexte de Jacobinisme.

Le 2 août 1799 (15 thermidor an VII), Prieur est nommé administrateur des hospices civils de Paris mais, après le coup d'état du 18 brumaire, il refuse de prêter serment de fidélité au Consul et est destitué.

Durant toute la période de l'Empire, Prieur reprend ses fonctions d'avocat. Il demeure alors Cour des Fontaines n° 3 (Place de Valois). Il a une certaine clientèle et on lui confie quelques procès importants. Il représente aussi plusieurs communes dans leurs démêlés avec les anciens seigneurs rentrés d'émigration. Ce sera le cas, dans la Marne, pour le village de Troissy.

Prieur, toujours désintéressé, est pauvre. On peut même dire qu'il est dans le besoin et il est souvent dans l'obligation de recourir à la générosité de ses vieux amis pour payer son loyer et subvenir aux besoins du ménage.

En 1814, à l'approche des armées étrangères, bien que déjà âgé — il a 58 ans — il s'engage dans une compagnie de la 2e légion des gardes-nationaux avec le grade de sergent. Le 30 mai 1814, il est à la barrière de Clichy ; retrouvant sa fougue, il rallie sa compagnie et se porte au-devant de l'ennemi.

Le 12 janvier 1816, la loi contre les régissides est votée. Dès le 26, il se fait discrètement délivrer un passeport. Ayant une parfaite connaissance de la langue anglaise, il projette de se rendre aux Etats-Unis mais, ses ressources ne le lui permettant pas, il choisit les Pays-Bas.

Pendant 3 mois, la police discute de savoir si l'article 7 de la loi lui est applicable et, le 4 avril, le comte Anglés, préfet de police, lance un mandat contre lui.

Mais Prieur n'a pas attendu. Il a quitté Paris le 6 février et se trouve, depuis le 9 du même mois, à l'hôtel Saxe Teschen, rue de la Madeleine à Bruxelles. Sa compagne Rosalie Baubrun, infirme, ne peut le suivre et reste dans leur modeste logement de la rue Guénégaud.

En 1824, la police perquisitionnera le logement de "la dame Baubrun" pour tenter de trouver des documents et des lettres de Drouet que Prieur a laissées. La fouille ne donnera rien... ils étaient depuis longtemps en lieu sûr !

Bientôt Prieur de la Marne, qui manque d'argent, demandera asile à l'avocat, ex-conventionnel Joseph Augustin Crassous qui habite

depuis de nombreuses années à Bruxelles au n° 7 de la petite rue de l'Ecuyer. Quelques jours après il trouve un petit logement, rue de Louvain (section sixième N° 55). Il gardera ce logis jusqu'au début de 1827 et ne déménagera que quelques semaines avant sa mort, rue de Namur (section septièrme n° 964).

Réduit peu à peu à un état voisin de l'indigence, il entreprend d'apprendre la langue flamande pour pouvoir plaider car il s'est fait inscrire au barreau le 4 juin 1816.

Dans son journal du 5 décembre 1817, il raconte avec truculence la visite de l'un de ses clients.

"*Fatigué d'une mauvaise nuit passée la veille dans l'auberge de l'Hotel de Cologne, à Louvain... je suis resté au lit jusqu'à 11 heures du matin...*

On frappe à ma porte ! C'est un client et le plus original des clients. Avare comme Harpagon, méfiant comme Harpagon, s'il passe un objet de sa main droite à sa main gauche, il le suit avec inquiétude, dans la crainte que cette main ne soit un voleur qui le dérobe...

Il a de la fortune... il peut tenir un ménage ; mais par la crainte que sa cuisinière ne lui fasse payer ses légumes trop cher, il va manger misérablement dans quelque gargotte...

Fatigué du radotage de cet avare... je m'habille et je vais au parc..."

Pierre-Louis Prieur écrira énormément au cours de son exil.

Il entreprend un "*Essai de l'histoire de la Franc-maçonnerie depuis ses origines*", établit un dossier sur "*La Loge des Amis philanthropes de Bruxelles*" dont il est l'orateur et compose l'oraison funèbre du général Rouyer décédé en 1819.

Il commence la rédaction d'un projet de "*Dictionnaire de Droit*" et rédige un très court "*Essai sur la liberté de la presse*".

Il compose également une suite de poèmes qui, pour beaucoup, resteront inachevés.

Il s'intéresse aux langues flamandes.

"*Je dis les langues flamande et hollandaise, car, s'il y a entre elles beaucoup de ressemblance, il y a aussi assez de différence pour qu'à Bruxelles et autres villes et pays flamands, on soit obligé de les apprendre l'une et l'autre.*

Ces langues diffèrent dans l'orthographe et dans la prononciation.

Ajoutez encore que le flamand de Bruxelles diffère de celui de Malines et de Louvain, comme on assure que le hollandais d'Amsterdam diffère de celui des autres provinces de la Hollande."

Prieur, dans la misère, reste un solide vieillard et un gai compagnon. Philosophe, il oublie les luttes et les haines de jadis. Il ne peut comprendre que, dans l'exil, on puisse continuer à se détester au lieu de se grouper. Il raille ses amis trop défaitistes, tend la main aux Girondins, aux Thermidoriens et Réactionnaires et conserve des relations amicales avec les Montagnards et les Jacobins.

Il se plait surtout dans l'atelier du peintre David, au milieu du chahut des élèves. Il y fait la connaissance du sculpteur Rude, du peintre Forbin, des demoiselles Fremiet, du grammairien Jacotot, du médecin-aliéniste Pinel, etc... Il oublie là sa vieillesse et sa détresse.

Il s'éteindra, à soixante-douze ans, le 30 mai 1827. Tous le frais de sa dernière maladie et de ses funérailles civiles furent supportés par ses amis et ses anciens collègues car il mourut "*sans laisser de quoi se faire enterrer*".

Sa tombe est aujourd'hui totalement inconnue et l'on ignore même dans quel cimetière de Bruxelles elle a pu se trouver.

VILLE DE BRUXELLES

N° 1349 - L'an dix-huit cent vingt-sept, le premier du mois de juin, a été par nous, échevin de la ville de Bruxelles, soussigné, occupant les fonctions d'officier de l'état-civil, inscrit le décès de Pierre-Louis Prieur, avocat, décédé le trente mai dernier, à onze heure du soir, en son domicile, rue de Namur, section 7, N° 964, agé de soixante-douze ans, natif de Sommesous (France)

Sur la déclaration de Maximilien van Cuyck, docteur en chirurgie et accoucheur, agé de vingt-neuf ans, et de Jean-Gustave Bodart, docteur en chirurgie et accoucheur agé de Vingt-quatre ans, demeurant tous deux en cette ville, lesquels ont signé, après lecture du présent acte

Signé : Van Cuyck, Bodart, van Gameren

(Traduit du neerlandais in ouvrage de G. Laurent).

BIBLIOGRAPHIE

NOTES ET SOUVENIRS INEDITS DE PRIEUR DE LA MARNE - Gustave Laurent - Ed. Berger-Levrault, 1912.

LA REVOLUTION DANS LA MARNE - Michel Peronnet - Ed. Horvath, 1988.

LA VIE EN FRANCE SOUS LA REVOLUTION - J.-P. Roux - Ed. Minerva, 1982.

HISTOIRE DES CHAMPENOIS - Irène Henriot-Petit - Ed. F. Nathan, 1980.

TOPOGRAPHIE HISTORIQUE DE LA VILLE DE CHALONS-SUR-MARNE - J.-M. Arnoux et J.-P. Ravaux - Ed. Ass. des Amis de la Bibl. Enfantine, 1976.

CHRONIQUE DE LA REVOLUTION - Ed. Larousse, 1988.

NOUVELLE HISTOIRE DE FRANCE - J. Cain, 1967.

UNIFORMES DE L'ARMEE ALLEMANDE DE 1680 A 1863, Ministère royal de la Guerre de Prusse, Gieseck & Devrient, Berlin, Leipzig, 1900.

DOCUMENTS

Archives de la Marne, Châlons-sur-Marne, Reims.

safac

SUR LA PERIODE REVOLUTIONNAIRE, LISEZ FOLKLORE DE CHAMPAGNE
N° 113 - L'AUBE DE LA REVOLUTION
N° 116 - AY SOUS LA REVOLUTION
N° 117 - REIMS, DOLEANCES DES VIGNERONS ET PAYSANS
N° 122 - PIERRE ET GEORGE LORNE, LABOUREURS AU XVIII°.

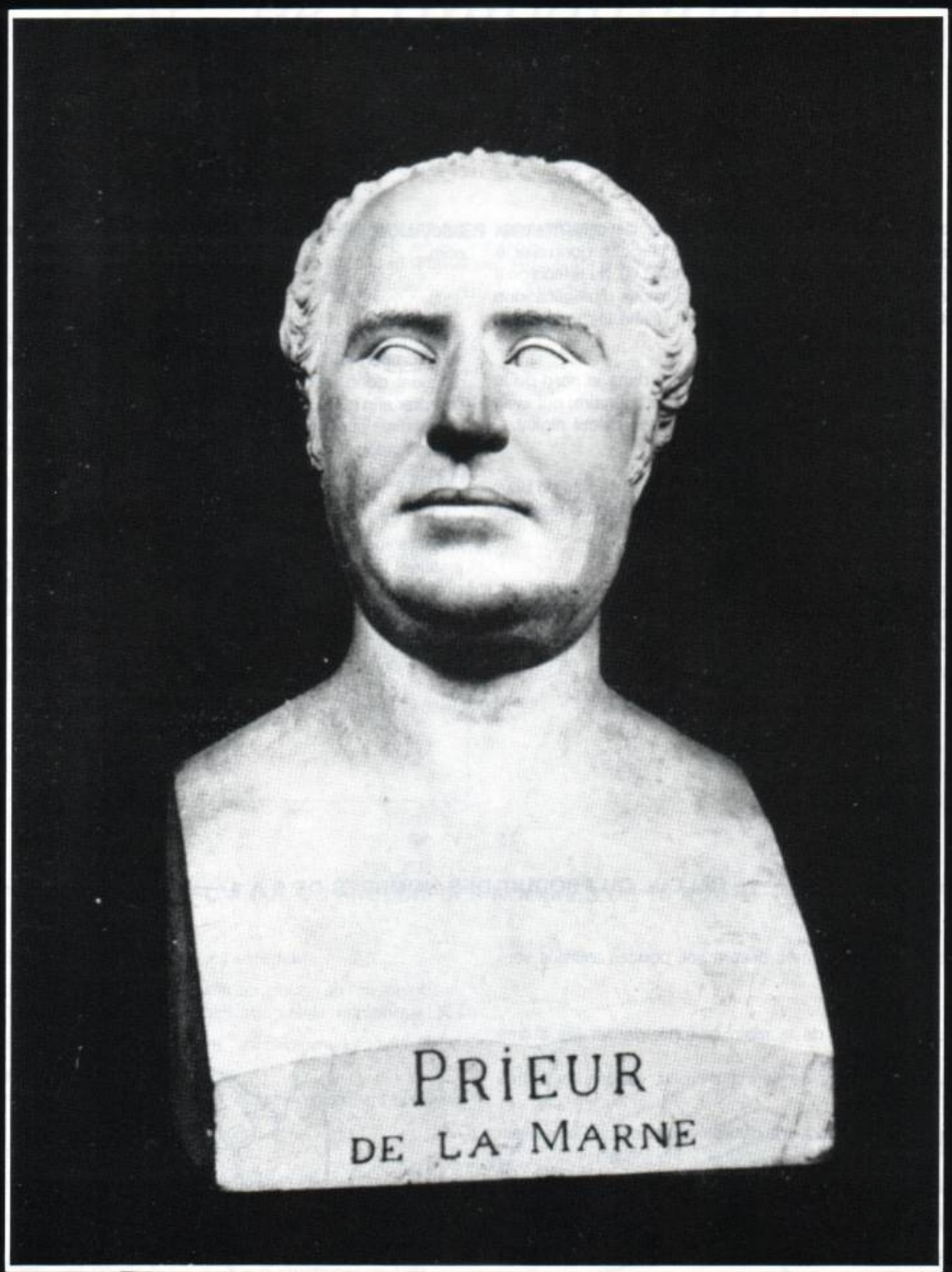

Buste de Prieur de la Marne
donné au Musée de la salle du Jeu de Paume à Versailles
par Henri Porée, avocat à la Cour d'appel de Paris,
cousin germain de Prieur
(Notes et souvenirs, Ed. Berger-Levrault 1912)

M. Chaubet - G. Roy

Le Calcul digital

La première fois que nous avons entendu parler de cette histoire, c'était il y a une trentaine d'années. Monsieur Dupont, bourrelier à Villeneuve-au-Chemin, nous avait raconté qu'il avait vu, au temps où il n'était encore qu'un apprenti, un vieil ouvrier faire des multiplications avec ses doigts mais, celui-ci ne lui avait pas révélé le "truc".

Il nous a fallu attendre 1972, lors d'une enquête dans le nord de la Haute-Marne, pour qu'un ancien artisan, alors nonagénaire, qui avait *"fait son Tour"* au début du siècle, nous montre ce calcul digital.

Il comptait vite. Si vite qu'il nous a fallu une très grande attention pour mémoriser ses gestes. Mais... tenait-il vraiment à ce que l'on retienne, nous aussi, son "truc" ?

Après sa démonstration, il avait ajouté : *"Ça, Monsieur, c'est un Compagnon qui l'a trouvé et c'est un Compagnon qui me l'a appris. Mais, hein, vous ne direz pas que c'est moi qui vous l'ai montré..."*

Depuis longtemps sa "onzième heure a sonné" mais, nous tairons son nom...

Selon notre informateur, jusqu'au XIXe siècle, les jeunes qui venaient au Compagnonage étaient quasi analphabètes. Les "Anciens" devaient donc leur apprendre — sommairement — à lire, écrire et compter afin qu'ils soient aptes à comprendre le "Trait", connaissance primordiale pour un Compagnon. Ils savaient "par cœur" les tables de multiplication jusqu'à 5 fois 10 et, pour le reste, ils pratiquaient ce procédé digital.

Nous tenions à présenter ce "truc" accompagné des équations qui en justifient l'exactitude mathématique et nous remercions M. Chaubet, professeur au Collège Marie-Curie de Troyes qui a bien voulu se pencher sur ce problème, vérifier et compléter ce que nous avions retenu et nous en donner les raisons mathématiques.

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 6 A 9

On place ses deux poings fermés devant soi, pouces tournés vers l'extérieur.

Soit à calculer 6 × 8.
6 = 5 + **1** : Lever 1 doigt de la main gauche, garder les autres fermés
8 = 5 + **3** : Lever 3 doigts de la main droite, garder les autres fermés

Chaque doigt levé correspond à une dizaine, chaque doigt baissé est une unité.

La SOMME des doigts levés donne : 1 + 3 = 4 dizaines = 40

Le PRODUIT des doigts baissés donne 4 × 2 = 8

La SOMME DU TOUT fait 40 + 8 = 48

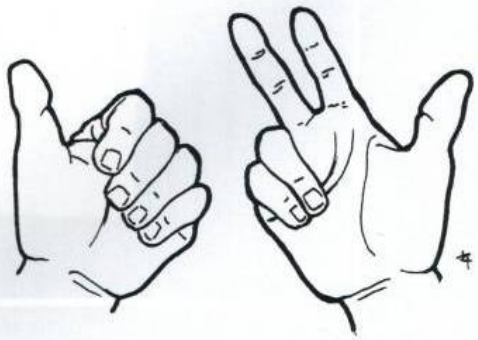

Justification mathématique

Soit x et y, deux nombres compris entre 5 et 10

$x = 5 + a \quad y = 5 + b$

$xy = (5 + a)(5 + b)$

$= 10(a + b) + (5 - a)(5 - b)$

un "truc" de Compagnon (?)

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 11 A 15

On sait que pour obtenir le produit par 10, il suffit d'ajouter un 0. Le calcul digital est donc inutile.

On place ses deux poings fermés comme précédemment

Soit à calculer 13 × 14

13 = (5 + 5) + **3** : On lève 3 doigts de la main gauche

14 = (5 + 5) + **4** : On lève 4 doigts de la main droite

La SOMME des doigts levés donne : 3 + 4 = 7 dizaines = 70

Le PRODUIT des **mêmes** doigts levés donne : 3 × 4 = 12

On fait la SOMME DU TOUT et on AJOUTE 100

70 + 12 + 100 = 182

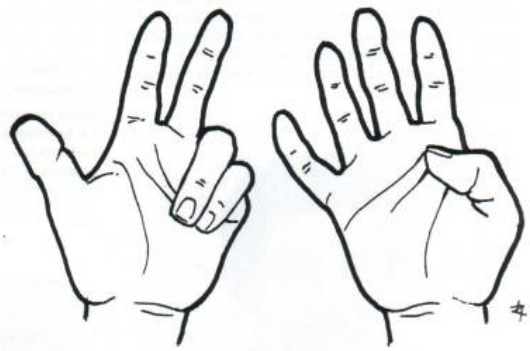

Justification mathématique

Soit x et y, deux nombres compris entre 10 et 16

x = 10 + a y = 10 + b

xy = (10 + a) (10 + b)

= 10 (a + b) + ab + 100

CALCUL DU PRODUIT DES NOMBRES DE 16 A 20

Ce calcul diffère légèrement des deux précédents

On place ses deux mains, paumes devant soi, pouce en l'air, doigts en face à face. On accorde à chaque doigt une valeur numérique :

Pouce = 20, index = 19, majeur = 18, annulaire = 17, auriculaire = 16

Pour faire la multiplication, on place vis-à-vis les doigts ayant la valeur des facteurs.

Soit à calculer 17 × 19

On place l'annulaire gauche (17) au contact de l'index droit (19)

Le PRODUIT des doigts situés au-dessus de cette ligne de contact donne 3 × 1 = 3

La SOMME des autres doigts fait 2 + 4 = 6 vingtaines = 120

On fait la SOMME DU TOUT et on AJOUTE 200

3 + 120 + 200 = 323

Justification mathématique

Soit x et y, deux nombres compris entre 15 et 20

x = 20 − a y = 20 − b

xy = (20 − a) (20 − b)

= ab + 20 [(5 − a) + (5 − b)] + 200

LA GAZETTE DE CHAOURCE "COIN-COIN" - MJC - 10210 Chaource

N° 240 - *Bonjour ! - CA du 13 mars - Cross, basket - Théâtre de papier, théâtre à suivre - Téléphone - Adieu Gainsbourg - Création junior collège - Voyage en Grèce - En passant par Chaserey et Chesley - Souvenirs : notre jeunesse à Balnot-la-Grange - Fernandel, Arthur Rimbaud - Le Ramadan - Club du 3e Age...*

"Coin-coin" signale une heureuse initiative : La famille Prunot d'Etourvy a fait restauré et remettre en place la girouette "aux chevaux" (Folklore de Champagne" n° 111 p. 19) qui signalait autrefois les bâtiments de M. Leblanc, marchand de chevaux et frère de l'actuelle propriétaire. BRAVO !

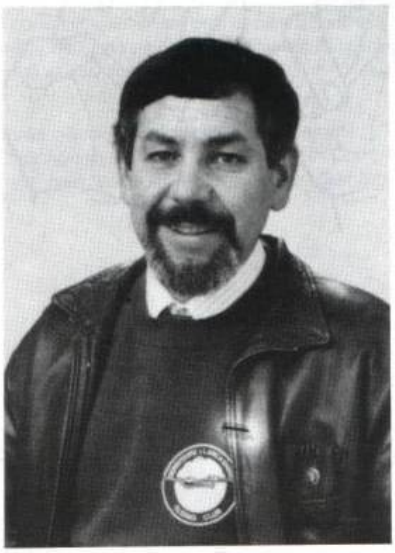

LE PETIT CŒURLEQUIN - N° 16 - CRAC - BP 4 - 10150 Pont Ste Marie

L'harmonie de Pont-Ste-Marie/Lavau/Creney - Tout sur le carnaval 91 - Creney sports - La vie des associations cœurlequines - En grattant la poussière des siècles : 1792.

CHAMPAGNE GENEALOGIE - BP 20 - 51005 Châlons-sur-Marne cedex

N° spécial : *Répertoire des familles étudiées par les membres des Centres généalogiques de l'Aube, Marne et Haute-Marne.*

N° 50 - Marne : *Table des mariages... Nos quariers - Généalogie Domballe - Chronique de la poste aux chevaux (ou poste royale) - Robert Antral - La Révolution dans la Marne.*

Hte-Marne : *Vie de l'association - Dossiers personnels de la Légion d'honneur...*

LA MEMOIRE DE L'AUBE - URAQE - BP 118 - 10300 Ste Savine

N° 31 (1er semestre 1961) : *A Bar-sur-Aube, les vignerons de l'Aube rendent hommage à Gaston Cheq - La mémoire de France et du monde - La vie quotidienne dans l'Aube - Au fil des mois...*

EKLITRA - N° 25 - Bibliothèque municipale - rue de la République - 80000 Amiens

Notes concernant le mot picard "ferlampier et son origine - La toponymie d'Oresmaux - El Nouvèle cémintière - les couleurs du gris - Ech coklet, ech cot pis l'musette - Mention pittoresque du clergé dans les registres paroissiaux des XVIIe et XVIIIe à Warloy-Baillon - J'avais dix ans en 1923 - L'accompagnement du plain-chant picard au XIXe.

PAYS DE BOURGOGNE - N° 151 - 11, Bd Ml Leclerc - 21240 Talent

Le Président Charles de Brosses en Italie - La Croix de Bourgogne, son histoire - Nicolas Frochot, préfet de la Seine, a vécu à Aignay-le-Duc - Dossier : l'armoire bourguignonne...

MUSIQUE BRETONNE - Dastum - BP 2518 - 35025 Rennes cedex

N° 109 - *Mourir pour que vive sa langue ? - Accordéons chromatiques et jazz-band dans les monts d'Arrée - Recherche sur la musique pendant la Révolution - Joseph Dartois...*

N° 110 - *Accordéons chromatiques et jazz-band dans les monts d'Arrée - Buliou an Aotrou Christ - ...Le coin du violoneux : Gavotte...*

BIBLIOMAX OFFICE - 14/7, rue de l'Enfer - 55140 Chalaines

Le libraire muséographe nous adresse sa sélection exceptionnelle n° 278. Il signale Folklore de Champagne en ces termes *"Excellente revue, bien pensée, bien réalisée"* - Merci et, si vous souhaitez, vous aussi, découvrir des livres anciens, contre 5 F en TP neufs français ou 2 CRI, *"l'érudit Bibliomax vous envoie un catalogue de livres anciens et d'occasion. Ses prix sont modérés et c'est un connaisseur."*

LINGUISTIQUE PICARDE - Musée de Picardie - 80000 Amiens

N° 117 - *Gaston Vasseur (1904-1971) - Deux lieux-dits de Thiérache : la légende des Warennes et de la Fontaine Paillot - Paroles sans histoire - Textes oubliés, textes retrouvés...*

EL BOURDON - ALWAC - rue de Namur 600-6071 - Chatelet - Belgique

N° 434 - *La question dialectale - Dins l'bos d'Lavèrvau - Lès bédos - Tant d'amoûr a donèr - El pétit banc...*

N° 435 - *Quel avenir pour nos dialectes - I ploût dès-ous - Drole di manîyes - Boune come li pwin - El grand feu - El bone voye...*

RASSEGNA DELLE TRADIZIONI POPOLARI - Via Genova 30 - 70024 Gravina (Ba) Italie

N° 1/1991 - *Mestieri scomparsi - Cinque fiabe popolari liberamente transcritte - Vite de muerte - Il Salento e il canto popolare - La battaglia giocosa di Grottaglie - Premio letterario Internazionale di cultura popolare - Carnevali in Basilicata - Il trionfo di Carnevale - La memoria culturale di Cassano Jonico in Leonardo Alario...*

Imprimerie
LEDUCQ S.A.

Tous travaux typo et offset

Place Paul Beaufort - 51000 FAGNIÈRES
Téléphone 26.68.36.18

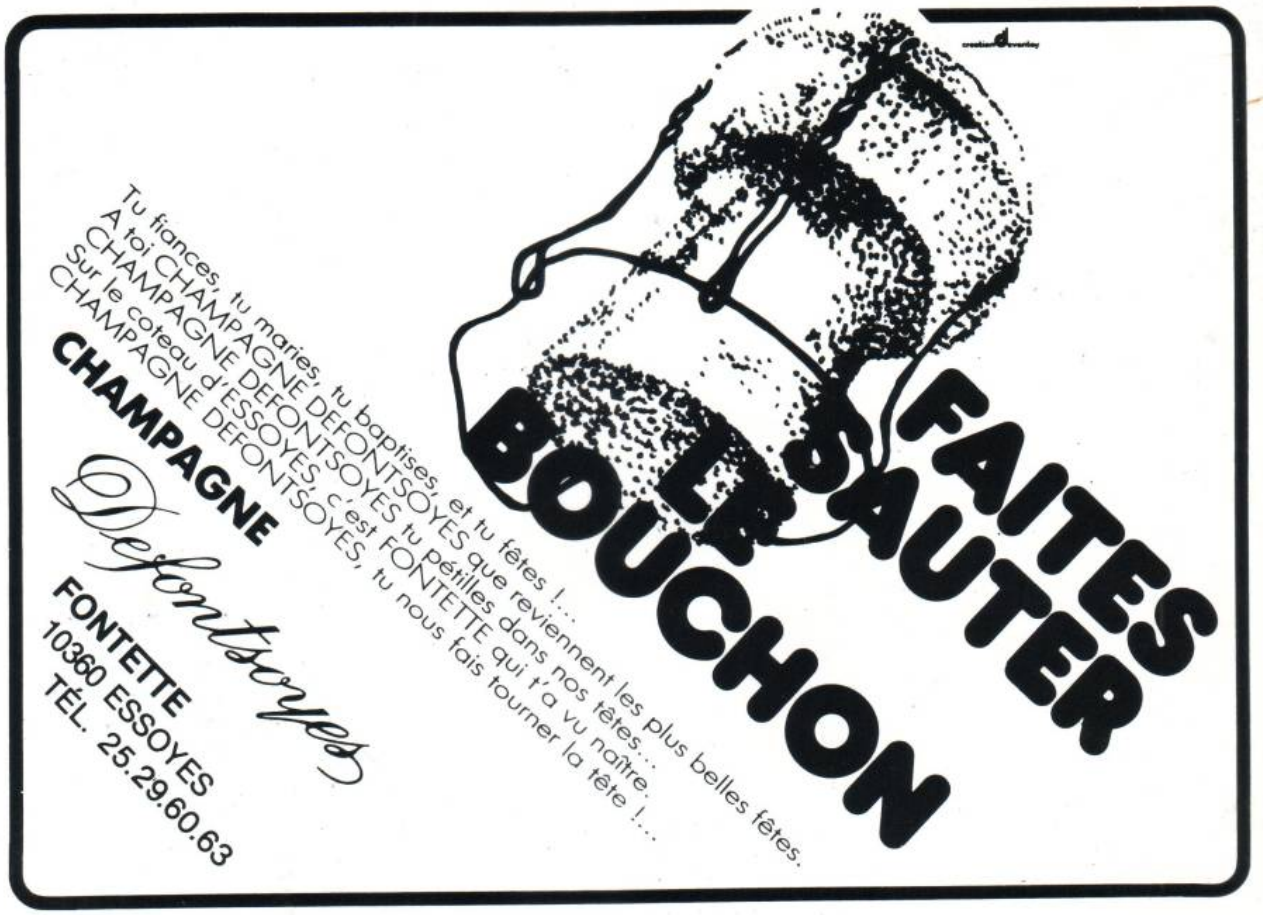

Imprimé en France - Imprimerie Leducq S.A., 51510 Fagnières — Dépôt Légal 2me trimestre 1991 — Directeur de la publication Gilbert Roy — Commission Paritaire nº 53035